



## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2025

### Procès-verbal

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 14 mai 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de L. BESSERVE, Maire.

PRÉSENTS (26) : L. BESSERVE, Maire, F. BROCHAIN, S. ROUANET, T. FAUCHOUX, K. LEPINOIT-LEFRÈNE, B. ROHON, A. LANDAIS, F. MIGNON, L. FAROUJ, adjoints,

V. AIT TALEB, Q. JAGOREL, S. LABOUX MORIN, G. LE BRIS, M. LE GENTIL, S. MACÉ, M. PABOEUF, T. PHAM, N. JAOUEN, N. LUCAS, E. SAUVAGET, B. TANCRAY, T. ANNEIX, A. BIDAULT, P. CORNICHE, S. LAPIE, R. PIEL, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (7) : J.-B ALBANESE, A. AMAR, S. HILLION, J.-Y. LOURY, L. STEPHAN, L. ALLIAUME, M. TOMASI.

PROCURATIONS DE VOTE (7) : J.-B ALBANESE à F. MIGNON, A. AMAR à A. LANDAIS, S. HILLION à S. MACÉ, J.-Y. LOURY à T. FAUCHOUX, L. STEPHAN à L. FAROUJ, L. ALLIAUME à E. SAUVAGET, M. TOMASI à B. TANCRAY.

M. PABOEUF a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint et que le secrétaire est désigné, la Maire ouvre la séance.

Mis aux voix, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 mars 2025 est adopté à la majorité des suffrages exprimés (11 abstentions). Les remarques émises relatives à ce procès-verbal sont retranscrites ci-après (page 5).

#### ORDRE DU JOUR :

##### ➤ **INFORMATIONS**

- BILAN D'ACTIVITÉS 2024 DU POLE COHÉSION SOCIALE

#### LA MAIRE :

| N°    | Intitulé de la délibération   | Rapporteur  |
|-------|---|-------------|
| 25-31 | ACCORD LOCAL SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR LE MANDAT 2026-2032 | L. BESSERVE |

➤ **RESSOURCES HUMAINES**

| N°           | Intitulé de la délibération  | Rapporteur         |
|--------------|--|--------------------|
| <b>25-32</b> | CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE  | <b>L. BESSERVE</b> |
| <b>25-33</b> | TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ÉDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES EN UN POSTE DE TECHNICIEN   | <b>L. BESSERVE</b> |
| <b>25-34</b> | TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE EN UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE              | <b>L. BESSERVE</b> |
| <b>25-35</b> | TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET (31h38) EN UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (31H30) | <b>L. BESSERVE</b> |
| <b>25-36</b> | TRANSFORMATION DE POSTES DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE 2025   | <b>L. BESSERVE</b> |
| <b>25-37</b> | ACTUALISATION DES MODALITES DE GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  | <b>L. BESSERVE</b> |

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – AFFAIRES FONCIÈRES – DÉVELOPPEMENT DURABLE – MOBILITÉ :**

➤ **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

| N°           | Intitulé de la délibération                             | Rapporteur        |
|--------------|---|-------------------|
| <b>25-38</b> | DÉNOMINATION DE VOIE (IMPASSE DEPUIS VAU CHALET - N°13) | <b>F.BROCHAIN</b> |

➤ **AFFAIRES FONCIÈRES**

| N°           | Intitulé de la délibération                   | Rapporteur        |
|--------------|---|-------------------|
| <b>25-39</b> | CONVENTION DE MISE EN RÉSERVE 9 RUE DU TRÉGOR | <b>F.BROCHAIN</b> |

**COMMANDE PUBLIQUE :**

| N°           | Intitulé de la délibération   | Rapporteur                |
|--------------|---|---------------------------|
| <b>25-40</b> | MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF À LA RÉALISATION D'UN SKATEPARK AU COMPLEXE SPORTIF DES OMBLAIS – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET ET DU COÛT PRÉVISIONNEL DÉFINITIFS | <b>K.LEPINOIT-LEFRÊNE</b> |

## **COHÉSION SOCIALE :**

| <b>N°</b>    | <b>Intitulé de la délibération</b>                     | <b>Rapporteur</b> |
|--------------|--|-------------------|
| <b>25-41</b> | ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS | <b>F. MIGNON</b>  |

## **VIE DE LA CITE :**

### ➤ ***JEUNESSE***

| <b>N°</b>    | <b>Intitulé de la délibération</b> | <b>Rapporteur</b>         |
|--------------|------------------------------------|---------------------------|
| <b>25-42</b> | TARIFS DES BIVOUACS 2025           | <b>K.LEPINOIT-LEFRÈNE</b> |

### ➤ ***ÉCOLES***

| <b>N°</b>    | <b>Intitulé de la délibération</b>  | <b>Rapporteur</b> |
|--------------|---|-------------------|
| <b>25-43</b> | ATTRIBUTION DES CRÉDITS SCOLAIRES DES ÉCOLES PUBLIQUES  | <b>L. FAROUJ</b>  |
| <b>25-44</b> | DÉTERMINATION DU COÛT DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT D'UN ELEVE EN MATERNELLE ET EN ELEMENTAIRE        | <b>L. FAROUJ</b>  |
| <b>25-45</b> | CONTRAT D'ASSOCIATION : FIXATION DU CREDIT GLOBAL AFFECTE A L'ECOLE PRIVEE RAOUL FOLLEREAU            | <b>L. FAROUJ</b>  |
| <b>25-46</b> | RESTAURATION MUNICIPALE : PARTICIPATION AU SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE PRIVEE RAOUL FOLLEREAU | <b>L. FAROUJ</b>  |

## **INFORMATIONS**

- DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER N'AYANT PAS DONNE LIEU À PRÉEMPTION
- DÉCISIONS DE LA MAIRE AU TITRE L'ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T.
- REMERCIEMENTS POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

### **Laurence BESSERVE :**

Bonsoir, tout le monde. Avant même de procéder à l'appel des conseillers, je voulais vous informer que nous recevons M. Didier Lemoine, qui représente la société Astydeme et qui est présent ce soir pour faire des essais d'enregistrement de la captation audio pour retranscrire automatiquement le procès-verbal. On va essayer. La technique évolue. Il faut qu'on expérimente et que l'on chiffre aussi, parce que cela a un coût sans doute. Donc, aujourd'hui, voilà, on a cette captation audio et on essaiera de retranscrire *in extenso* avec cette technologie.

Donc, je vais procéder à l'appel des conseillers : Viviane Ait-Taleb, Jean-Baptiste Albanese a donné pouvoir à Frédéric Mignon, Loïc Alliaume a donné pouvoir à Erwann Sauvaget, Amine Amar a donné pouvoir à Alice Landais, Thierry Anneix, Laurence Besserve, Alain Bidault, François Brochain, Philippe Cornichet, Leïla Farouj, Thierry Fauchoux, Sylvaine Hillion a donné pouvoir à Séverine Macé, Quentin Jagorel, Nicolas Jaouen, Soizic Laboux-Morin, Alice Landais, Stéphanie Lapie, Gireg Le Bris, Morvan Le Gentil, Karine Lepinoit-Lefrêne, Jean-Yves Loury a donné pouvoir à Thierry Fauchoux, Nadège Lucas, Séverine Macé, Frédéric Mignon, Marianne Paboeuf, Timothée Pham, René Piel, Bruno Rohon, Sabine Rouanet, Erwann Sauvaget, Léna Stéphan a donné pouvoir à Leïla Farouj, Béatrice Tanctray, et Martine Tomasi a donné pouvoir à Béatrice Tanctray.

Bien, le quorum étant atteint, nous allons pouvoir commencer. Je déclare ouverte la séance. Je nomme un secrétaire de séance. Marianne Paboeuf, voulez-vous être secrétaire de séance ? Marianne Paboeuf, secrétaire de séance.

Maintenant, je vais faire approuver le compte rendu de la séance précédente, le procès-verbal, que vous avez reçu. Et donc, pour ma part, j'ai une petite correction à apporter. Page 14. Alors, c'est moi qui parle, effectivement, et je dis « *une consolidation de l'épargne nette de la collectivité qui s'élève pour l'année 2025 à 1,1 million* ». Évidemment, c'était 2024, puisque l'épargne nette de 2025, en début d'année, n'était pas déterminée à cette hauteur-là. Et donc, il s'agit bien de l'année 2024. Si vous ne voyez pas d'inconvénient, je voudrais corriger mon propos. Y a-t-il d'autres remarques concernant ce PV ?

### **Gireg LE BRIS :**

Merci, Madame la Maire. Je voudrais revenir ce soir sur deux temps de notre dernier conseil municipal, le premier me concernant et le second visant un autre membre de notre majorité qui n'a courageusement pas été nommé.

Le premier intervient en marge du point 25-15 après que M. Brochain a indiqué à M. Bidault que les élus de la majorité n'avaient pas besoin d'organiser des réunions citoyennes concernant tous les sujets de la cité pour être au contact de nos concitoyens. J'entends alors des ricanements à ma gauche ayant pour but d'attirer mon attention. M. Anneix finira par m'affirmer : « *Tu as bien acheté une maison à Saint-Brieuc* », sous-entendant ainsi que cette réalité rendait caduque le propos de M. Brochain. Alors oui, j'ai bien déménagé à Saint-Brieuc. Ce n'est pas un secret, mais j'avais cependant pris soin de ne pas trop l'afficher au sein de notre conseil municipal, me demandant quand les petits oiseaux de notre opposition allaient leur apporter l'information. Il aura donc fallu deux ans pour que les renseignements généraux de notre minorité les en informent. Et encore, j'ai la conviction que cette information est apparue en cherchant mon nom sur un célèbre moteur de recherche. Voilà donc deux années que je continue pleinement mon implication au sein du conseil municipal en n'habitant plus sur la commune, organisant ma vie personnelle et professionnelle pour continuer d'être utile aux Bettonnais et aux Bettonnaises, conformément à mon engagement initial, sans abandonner la majorité avant la fin du mandat qui m'a été confié. Deux ans qu'il est impossible de m'accuser de défendre des intérêts personnels ou de préparer une hypothétique réélection. Pouvez-vous tous en dire autant ? J'avais eu l'occasion par le passé d'échanger avec M. Bidault après une critique faite à un autre de nos collègues de la majorité, accusé lui aussi d'avoir déserté la commune. Nous ne pouvons pas souhaiter un rajeunissement et une mixité sociale dans nos conseils municipaux et faire le procès des personnes dont la vie les amène à être moins présentes temporairement ou durablement sur la commune. La volonté de servir l'intérêt général et de représenter la diversité de la population doit être plus importante qu'une boîte postale.

Le deuxième point est intervenu plus tard, lors du point 25-23, avec la prise de parole de M. Alliaume, pointant que certains élus de la commune n'auraient pas rentré leur poubelle après la journée de grève des éboueurs que nous venions de connaître. Quelle passion alimente donc les membres de notre opposition pour s'intéresser à nos vies personnelles, au point d'y faire référence à chaque conseil municipal ? Est-ce là leur vision de l'implication citoyenne qu'ils appellent de leurs vœux, la mise en place d'une police de la morale qui viendrait juger les supposés bons ou mauvais comportements de tout un chacun ? Je pense, pour ma part, que Betton mérite mieux de ses élus que ces rumeurs, ces ragots et autres discussions de conciergerie. Je vous remercie.

**Laurence BESSERVE :**

Merci Monsieur Le Bris. Donc, les autres paroles : Monsieur Bidault, et après Nadège Lucas.

**Alain BIDAULT :**

Merci, Madame la Maire. C'est juste pour revenir sur le fait que, malheureusement, les propos de Gireg Le Bris ne vont pas apparaître dans le PV, puisque c'est avant plus ou moins l'ouverture du conseil. De la même façon, lors du dernier conseil, les propos de M. Le Gentil ont encore une fois été invisibilisés. C'est dommage, en fait, qu'on n'ait toujours pas la totalité de ce qui s'échange au sein de cette assemblée, quel que soit le propos tenu, mais pour qu'au moins la population soit informée de ces diverses polémiques, en l'occurrence.

**Nadège LUCAS :**

Je souhaiterais que soit consignée l'intégralité de mon intervention au point 25-23 du précédent conseil. En effet, il manque la fin de mon intervention, à savoir : « *pour rassurer M. Le Gentil, il pourra remarquer que les deux femmes du groupe ont pris la parole ce soir* ». Je vous remercie Madame la Maire.

**Laurence BESSERVE :**

Donc c'est bien à la délibération 25-23, votre intervention ? D'accord, on réécouterà et on les introduira puisque ça fait partie des délibérations. Je mets aux voix, avec ces corrections apportées, y a-t-il des oppositions, des abstentions ? 11 abstentions.

Très bien, nous allons rentrer dans l'ordre du jour. Et donc, nous accueillons ce soir Madame Coupé, responsable du pôle cohésion sociale. Monsieur Mignon et Madame Coupé vont nous présenter le bilan d'activité 2024 du pôle cohésion sociale.

➤ ***INFORMATIONS***

- **BILAN D'ACTIVITÉS 2024 DU POLE COHÉSION SOCIALE**

**Frédéric MIGNON :**

Bonsoir à toutes et à tous. Comme chaque année, nous allons vous présenter le bilan d'activité du pôle cohésion sociale. Nous le ferons ce soir à deux voix avec Christine Coupé. Pour ceux qui ont pu en prendre connaissance, vous aurez constaté que le bilan qui vous a été transmis en annexe de la convocation a pris une nouvelle formule, un nouveau format. Nous avons pris le parti de mettre plus en avant des aspects que nous appellerons qualitatifs sur les temps forts de l'année 2024, ainsi que des témoignages de personnes qui ont été accompagnées par les différents services du pôle cohésion sociale, afin de ne pas être uniquement dans une présentation chiffrée du bilan de ce pôle. Ce soir, nous vous présenterons un peu plus de données chiffrées pour mettre en lumière l'activité du pôle. Je vous invite, pour ceux qui n'ont pas encore eu le temps de le faire, à prendre connaissance du bilan dans sa totalité pour avoir également ce retour d'expérience des personnes concernées et accompagnées par l'ensemble des services.

Deuxième petite remarque introductive : nous attendons encore les données concernant le logement social. Donc, nous ne serons pas, ce soir, en capacité de vous présenter le nombre de demandes et le nombre d'attributions de logements sociaux sur la commune de Betton. Mais dès que nous aurons reçu les données, nous les communiquerons, bien évidemment, au sein de la commission cohésion sociale, et nous pourrons vous les faire remonter à tous pour être complets sur l'activité 2024.

**Nous allons donc commencer par l'EHPAD.** C'est la page 25 du bilan du pôle cohésion sociale. L'EHPAD en 2024 compte 30 résidents en hébergement permanent, avec une évolution notable du profil des résidents. Vous le voyez à l'écran, la répartition entre les différents GIR a évolué entre 2023 et 2024. Le GMP, qui est la conséquence de cela, a également fortement évolué, passant d'un GMP de 561 à un GMP de 693. Pour les connaisseurs, je vous laisse prendre connaissance de ce chiffre. Pour les autres, cela témoigne d'un taux de dépendance bien plus important des résidents de l'EHPAD en 2024 par rapport à l'année 2023. L'âge moyen d'entrée est de presque 85 ans, là aussi une évolution notable, puisqu'il était de près de 90 ans d'âge moyen d'entrée sur l'année 2023. Par conséquent, la moyenne d'âge a légèrement diminué d'une année entre 2023 et 2024 au regard des nouveaux résidents entrés sur l'exercice 2024. 70 % de femmes, 30 % d'hommes. Cela n'a pas changé. Et un taux d'occupation qui, à nouveau, approche les 100 % avec un taux d'occupation de 98,8 %. Le petit delta qui nous sépare des 100 % s'explique par les quelques jours qui s'écoulent entre le départ, en l'occurrence, le décès d'un résident, et l'entrée d'un nouveau résident au sein de la résidence de l'Îlle. Enfin, sur 2024, 8 personnes en hébergement temporaire pour un total de 336 journées. Vous voyez que là aussi, nous avons un taux d'occupation de l'hébergement temporaire qui est très important.

Sur la diapositive suivante concernant le personnel, vous constatez que nous avons un nombre d'ETP sur l'année 2024 inférieur à celui de 2023, ce qui s'explique exclusivement par la diminution très forte de l'absentéisme que nous avons eue sur l'exercice 2024, ce qui nous a amenés à moins de remplacements et donc un nombre d'ETP inférieur sur l'exercice dernier par rapport à 2023. Le taux d'encadrement est stable. Nous sommes toujours à 0,62 personnel par résident. Et comme je le disais à l'instant, l'absentéisme a connu une forte diminution dont nous pouvons nous réjouir. Nous sommes à 4 % d'absentéisme, contre 13,5 % sur l'année précédente. Nous avons chiffré ce coût de l'absentéisme qui est passé de 93 000 euros à 30 000 euros, donc une évolution substantielle également de ce coût lié à l'absentéisme.

Concernant la formation, 36 journées de formation par rapport à 61 l'année précédente, cela recouvre des actions de formation ponctuelles, mais cela intègre également les cycles d'intégration des professionnels au sein de la résidence. Et puis, dernière donnée en ce qui concerne le résultat comptable de l'exercice 2024, un excédent de 90 000 euros qui peut paraître conséquent et qui l'est. Il ne faut pas oublier que nous avons versé une subvention en 2024 bien supérieure à ce résultat excédentaire, ce qui signifie que sans la subvention de la Ville, l'EHPAD aurait une fois encore été déficitaire. Nous aurons l'occasion d'en reparler un peu plus tard dans la soirée. En 2023, nous avons un résultat excédentaire de près de 6 000 euros, là aussi, avec une subvention conséquente de la Ville.

Sur la dernière diapo concernant l'EHPAD, qui vous présente quelques actions qui ont été mises en place, notamment par l'animatrice et l'aide médico-psychologique. Il y a un projet d'animation très conséquent à l'EHPAD, travaillé avec les résidents, l'équipe, et présenté au sein du Conseil de la vie sociale. Nous avons souhaité mettre en avant quelques actions. Un projet avec la classe des Omblais, où régulièrement, il y a des échanges et des temps partagés entre les résidents et les enfants du groupe scolaire des Omblais, qui est juste en face. 2024, année de l'arbre à Betton et année de l'arbre à la résidence de l'Îlle, avec une réalisation en travaux manuels par les résidents, animée par l'animatrice de l'EHPAD. Des sorties à la mer, à la Buvette des Gayeulles, à la cuisine centrale de la ville de Betton, des repas partagés, midi raclette, pique-nique au canal, repas de Noël, repas de cuisine du monde. Un cuisinier est arrivé et s'investit beaucoup dans la vie de la résidence en proposant autour de la cuisine de nombreux temps forts. Et puis, des ateliers bien-être proposés aux résidents par l'aide médico-psychologique présente au sein de la résidence.

**Deuxième service, le service autonomie à domicile,** qui a changé de nom. Auparavant, nous étions sur un SAD avec deux A, et nous sommes passés à un SAD avec un A, au regard de la réforme des services à domicile qui est intervenue et qui a été mise en place progressivement. L'information importante concernant le service sur 2024 est la signature du CPOM, contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, qui, pour le SAD, cible notamment l'amélioration de la qualité de vie au travail des professionnels à domicile, la montée en compétence de ces mêmes professionnels et l'augmentation de l'amplitude horaire d'intervention à domicile, ce qui, au-delà des objectifs que je viens d'énoncer, va permettre aussi aux services d'avoir une dotation complémentaire de la part du département sur 2024 partiellement et en année pleine sur 2025.

Quelques chiffres concernant le SAD : 10 177 heures facturées, soit une augmentation de 11 % par rapport à l'exercice précédent. En ce qui concerne les usagers, 90 usagers par rapport aux 107 qui ont été accompagnés en 2023, donc une baisse de 15 % du nombre d'usagers. L'explication, en rapprochant ces deux données, est que le SAD accompagne et a accompagné, en tout cas en 2024, des plans un peu plus conséquents pour chacun des usagers accompagnés. Sur le profil des usagers, 64 % de femmes et une moyenne d'âge de 80 ans, avec 21 nouveaux usagers accueillis sur l'exercice 2024.

Dernier point concernant les ressources humaines et le personnel : 7 aides à domicile titulaires sur l'exercice 2024, 10 remplaçantes, ce qui nous amène à 6,5 équivalents temps plein par rapport aux 6,2 en 2023, donc une légère augmentation. Concernant la partie administrative, deux professionnels qui représentent 1,4 ETP, donc on a une légère augmentation du temps de travail sur le service autonomie domicile sur 2024. Là aussi, un taux d'absentéisme qui a légèrement diminué entre 2023 et 2024.

**Troisième service du CCAS, le SAS, service d'accompagnement social.** Près de 2 900 accueils physiques, soit une augmentation de 37 % entre 2023 et 2024. En ce qui concerne ces accueils, une augmentation très significative sur cet indicateur. Concernant les renseignements téléphoniques, nous sommes à près de 1 200 renseignements téléphoniques sur l'année 2024, soit une augmentation de 50%. Vous le voyez sur ces deux premiers indicateurs, une augmentation très forte de l'activité du SAS.

Concernant la tarification des transports, on observe une légère diminution du nombre de bénéficiaires entre 2023 et 2024, et une répartition qui, elle, évolue peu entre la gratuité totale, une tarification à 85% et une tarification à 50%.

Concernant le dispositif Sortir, on observe également une augmentation assez forte de plus de 10 % entre 2023 et 2024 en ce qui concerne le nombre d'utilisateurs. Par ricochet, le nombre d'activités régulières et d'activités ponctuelles a également augmenté entre les deux années.

En ce qui concerne l'épicerie sociale, nous avons eu 96 foyers bénéficiaires en 2024 pour 243 personnes accueillies au sein de l'épicerie. Là aussi, il y a une augmentation forte de 15 % du nombre de foyers bénéficiaires et de personnes reçues au sein de l'épicerie, avec une durée moyenne d'accès de 4,7 mois. Nous l'avons évoqué en commission, il faut prendre ces chiffres avec précaution puisqu'il y a eu un changement de logiciel au sein de l'épicerie, ce qui nous laisse penser que cette durée n'est peut-être pas tout à fait exacte, étant donné qu'elle était de 10 mois l'année précédente. Cela nous semble étrange que l'on soit passé de 10 mois à 4 mois et demi. Donc, il faut vraiment prendre ces chiffres avec beaucoup de précautions concernant la durée uniquement.

Je souhaiterais également mentionner le microcrédit qui n'apparaît pas dans ce diaporama, mais que vous retrouverez dans le bilan. Nous avons eu 6 dossiers en 2024, contre 5 en 2023, avec 3 accords sur les 6 demandes en 2024, et 4 accords sur les 5 demandes de 2023.

Pour le logement social, comme je le disais, nous sommes toujours en attente des chiffres de 2024. En attendant, nous vous avons laissé les données que nous vous avons présentées l'an dernier. Je tiens à indiquer qu'en termes de logement social, selon les dernières données reçues, nous avons 1007 logements, soit un taux de 17,5 % de logements sociaux au regard de la loi SRU, avec un objectif de 20 %, et toujours dans une tendance à la hausse depuis plusieurs années.

Concernant les logements temporaires, nous avons toujours nos 2 logements temporaires : un T1 rue de la Vigne, occupé depuis bientôt un an et qui devrait se libérer dans les jours ou semaines à venir, et un deuxième logement temporaire avenue d'Armorique, en face du CCAS. Nous avons eu 2 occupations sur l'exercice 2024, la deuxième ayant commencé au mois de juin dernier, et c'est toujours la même famille qui occupe aujourd'hui ce logement temporaire, avenue d'Armorique.

Pour terminer sur le SAS, quelques actions sont mises en avant. Les Estivales, une action initiée au début du mandat, proposant 2 sorties au cœur de l'été aux personnes accompagnées par le CCAS, qu'il s'agisse de familles ou de personnes seules et isolées. Nous avons eu une sortie en forêt et une sortie à la plage. La sortie à la plage rencontre toujours beaucoup de succès, et en 2024, près de 100 personnes ont participé à ces Estivales.

En 2025, nous aurons 3 journées, compte tenu du succès de ces journées et de notre volonté d'élargir la proposition sur l'ensemble de l'année. Il y a eu une première journée au printemps et il y aura à nouveau 2 journées cet été dans le cadre des Estivales.

Enfin, concernant les bons de Noël, l'opération a également connu une augmentation conséquente du nombre de demandes, du nombre d'accords, du budget et du montant total alloué. Ce temps fort est maintenant un rendez-vous bien pris par tous lors de la remise des bons, en partenariat avec le pôle vie de la cité. Lors de cette remise, nous avons réintroduit la zone de gratuité, déjà expérimentée l'année précédente, ainsi que diverses animations. Ce temps a eu lieu le 11 décembre pour l'année 2024, au cours duquel les familles et les services se rencontrent et partagent un moment convivial autour de cette opération « bons de Noël ».

Pour la partie PAE, je vous laisse la parole, Christine.

### **Christine COUPÉE :**

En effet, nous poursuivons avec le PAE, donc là, on note une légère augmentation du nombre de contacts sur l'année 2024, avec 288 personnes inscrites au PAE et 545 reçues ponctuellement, puisqu'on ne fait pas systématiquement des inscriptions, les gens peuvent venir ponctuellement nous demander une information et nous ne faisons pas nécessairement un dossier pour ces personnes. Bien évidemment, 248 personnes habitent à Betton, puis 20 à Chevaigné, 15 à Saint-Sulpice, puisque, pour rappel, il y a une convention intercommunale qui nous permet effectivement d'accueillir les Chevaignéens et les Saint-Sulpiciens. Sur les nouvelles inscriptions, un léger recul, avec 67 inscriptions en 2024, là encore avec le poids de Betton par rapport à celui des deux autres communes. On reste toujours avec une part importante de jeunes de moins de 26 ans. Ça a toujours été comme ça à Betton. Et puis, des personnes entre 26 et 49 ans et 8 personnes de plus de 50 ans. Donc ça, c'est pour les nouveaux inscrits 2024.

### **Parallèlement à cet accueil qui est fait chaque jour, il y a la poursuite des accompagnements spécifiques.**

On entend deux types d'accompagnement. Le premier concerne les jeunes WE KER, donc les jeunes missions locales, les jeunes qui sont sortis du système scolaire depuis plus d'un an et qui sont sans solution. Donc là, 94 jeunes en 2024 avec 55 premiers accueils. C'est un peu plus que l'année passée. L'autre convention, l'autre accompagnement spécifique, c'est avec le PLIE, le Plan Local d'Insertion pour l'emploi, pour des bénéficiaires d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du RSA. C'est un accompagnement qui s'engage dans la durée. Nous avons une convention avec Rennes Métropole pour proposer cet accompagnement. La convention porte sur 15 places annuelles avec le résiduel de l'année passée. En tout, nous avons 22 participants sur l'année 2024.

**La relation aux entreprises** : même si nous ne faisons pas de la prospection tous azimuts, ce n'est pas notre travail d'aller prospecter des offres, l'idée est plutôt de prospecter quand nous avons des demandes et d'essayer de faire une adéquation au plus juste. Car cela n'aurait pas d'intérêt de prospecter si derrière, nous n'avons pas de candidats à proposer quand les entreprises ont des offres d'emploi, des recrutements. Nous avons 40 offres gérées en 2024, une petite augmentation. 43 mises en relation. Nous essayons autant que faire se peut de mettre peu de candidats en concurrence. Nous essayons une offre, un candidat quand nous pouvons le faire. Et 32 démarrages de contrats. Les contrats de travail sont plutôt des CDD, des contrats à durée déterminée, plutôt inférieurs à trois mois. Nous sommes sur des secteurs d'activité avec une prépondérance pour tout ce qui est entretien des locaux, services à la personne, la collectivité qui peut avoir des besoins, et de la manutention, plutôt des postes non qualifiés.

**Les activités que nous avons pu mener l'année passée** : les cours de français qui se poursuivent toujours aujourd'hui. C'est un partenariat qui a été mené avec l'association intermédiaire, l'ACSE 175. L'association avait des salariés qui souhaitaient progresser sur la maîtrise du français, avec la difficulté que les propositions qui pouvaient leur être faites étaient sur Rennes. Nous savons que c'est difficile pour les gens de se mobiliser, d'aller sur Rennes, en tout cas au CNPS Route de Lorient. Nous avons réussi à mobiliser davantage de personnes sur le PAE avec aussi les collègues du RSA, et nous avons réussi à fédérer un groupe et à le proposer sur Betton et non pas sur Rennes. Nous savons que c'est un gage important pour l'engagement des personnes parce qu'en proximité, elles vont faire cet effort de s'engager, alors que d'aller sur Rennes, nous n'avons pas de certitude que cela puisse être la même

chose. Le premier groupe a démarré en février à raison de deux séquences par semaine, avec des profils variés, puisque c'est une lutte contre l'illettrisme, c'est de la remise à niveau aussi pour des gens qui ont besoin pour l'emploi ou pour accéder à une formation, de se remettre en route, et aussi du FLE, du « français langue étrangère ». Tout ce petit monde cohabite parfaitement bien. L'idée est aussi de travailler sur la remise à niveau avec des supports, d'amener les gens à vivre des moments de convivialité et de partage. Il y a eu un travail avec la médiathèque autour du prix Facile à lire. Au mois de juin, nous avons fait un repas exotique avec toutes les cultures. C'était l'occasion, ce repas, évidemment, du partage, mais aussi, en amont, de travailler sur l'alimentation avec le français. Ce sont des choses qui accrochent beaucoup les gens.

Un rallye entreprises avec le PLI, avec tous les référents de parcours qui accompagnent les personnes sur Rennes Métropole. C'était sur une semaine. Des entreprises étaient mobilisées pour accueillir des participants, puisque nous les appelons comme ça, « des participants ». L'idée est à chaque fois de permettre aux gens de se rapprocher de l'entreprise, d'aller voir ce qui s'y passe pour aussi s'ouvrir peut-être à d'autres environnements professionnels, mieux connaître les postes de travail. Peut-être, effectivement, penser à d'autres positionnements. Généralement, cela permet de capter des postes de travail et cela permet aussi des stages pour aller plus loin. Sur une visite, on voit des choses, mais on n'est pas en situation. On peut effectivement aller sur des stages et reprendre contact après. C'est vraiment aussi très important de proposer cela régulièrement. Les secteurs étaient variés : logistique, restauration collective, commerce. Nous essayons toujours de faire une adéquation.

D'autres actions :

**« Sans chance, sans emploi »**, une initiative nationale qui existe depuis de nombreuses années. Elle est portée sur Rennes et la métropole par WE KER. C'est un partenariat national avec des entreprises, notamment Manpower, Enedis et Schneider Electric, et d'autres entreprises mobilisées autour de ce réseau, l'idée est de permettre à des jeunes de se préparer à un grand oral. Cela dure une semaine. Il y a un coaching pour aider ces jeunes à apprendre à se présenter, se mettre en valeur, et réussir à décliner leur projet. Le coaching amène à vivre le grand oral le dernier jour. Un certain nombre d'entreprises sont présentes pour les écouter attentivement. Il y a beaucoup de stress. L'idée est que ces entreprises donnent des conseils et ouvrent leur réseau pour que les jeunes puissent faire des stages ou décrocher une alternance. L'objectif est de leur permettre de développer un réseau. Nous avons eu 12 participants, dont deux Bettonnais.

**Une formation RH inclusive**, destinée uniquement aux employeurs, avait pour but d'outiller les entreprises en matière de recrutement. Trois thématiques importantes étaient traitées sur l'ensemble de ces modules : recruter, intégrer, fidéliser, avec des outils et des échanges de pratiques. Nous avons constaté que souvent, les responsables d'entreprise et les responsables RH étaient isolés dans leurs fonctions, et trouvaient un intérêt précieux à échanger sur les pratiques des uns et des autres pour s'enrichir et adopter d'autres pratiques. Il y avait un apport théorique. Nous, les accueillants des structures, avons participé à une dernière séquence de partage d'informations dans une des entreprises impliquées dans la formation. Dix entreprises ont participé, dont trois de Betton.

En fin d'année, **un job dating** a été organisé par Derichebourg, une agence d'intérim de Rennes. L'idée était de prévoir des recrutements potentiels pour une entreprise de la ZAC des Rignés, Chronopost. Ils pensaient avoir beaucoup de besoins en fin d'année, car il s'agit de tri de colis. On sait bien qu'il y a une forte demande en fin d'année pour la livraison de colis et de commandes. Ils sont venus rencontrer des personnes intéressées pour leur présenter les postes. Il y a eu des démarrages, mais avec d'autres clients, car la plateforme n'a pas eu autant de colis que prévu. Il n'y a pas eu besoin de nombreux candidats supplémentaires. Les personnes rencontrées ont été amenées à faire des missions dans d'autres entreprises, pas forcément chez Chronopost.

Nous passons maintenant aux **activités menées par le pôle**. Nous sommes dans une dimension plus globale avec des publics plus larges concernés par ces actions. L'année dernière, nous avons eu la Quinzaine du commerce équitable, qui se déroule toujours au mois de mai. Elle vient de commencer en 2025. L'idée de cette Quinzaine est d'essayer de toucher plus largement le grand public, de sensibiliser à ce qu'est le commerce équitable, pas simplement dans son acception Nord-Sud, mais aussi en intégrant les circuits courts dans cette démarche.

Plusieurs actions ont été déclinées, notamment des menus pour les cantines scolaires pour sensibiliser les enfants et leur permettre de goûter des produits vertueux. Terre de Source a été beaucoup mobilisée l'année dernière pour valoriser les produits. Une animation Terre de Source a eu lieu à la Chaperonnais avec les enfants autour de la thématique du cycle de l'eau. Une animation a également eu lieu à la boulangerie, puisque l'Attrape Douceur utilise des farines qu'elle achète à Terre de Source. C'était une animation grand public pour faire goûter le pain et expliquer d'où venait la farine, etc. Une exposition a été organisée à la médiathèque. Une balade nature senior a eu lieu le 28 mai, dans le cadre de la fête de la nature et de l'année de l'arbre, pour toucher les seniors. C'était une visite et une découverte du patrimoine arboré de la commune par un architecte paysagiste. Il y avait 16 participants, et ce temps a été très apprécié.

La semaine bleue, un grand moment du 28 septembre au 4 octobre, a démarré avec le repas des aînés. 331 personnes étaient présentes, avec une animation de Magali Robert. La semaine a continué avec des activités tout au long de la semaine. Une conférence-atelier sur la prévention des chutes a permis de proposer un cycle de 12 séances aux personnes intéressées. Cela s'est déroulé entre octobre et février. Nous avons eu un après-midi de restitution des ateliers participatifs qui s'étaient déroulés dans le cadre du label Réseau français Ville amie des aînés. Une découverte du quartier Via Silva a été organisée par le Relais Atout'Âge, qui est parti à la découverte du quartier. C'est aussi souvent un prétexte pour amener les seniors à utiliser les transports en commun. Le mercredi après-midi, un temps intergénérationnel avec les enfants du centre de loisirs a été très apprécié. L'idée était d'échanger des répertoires de chants. Les personnes âgées ont chanté, les enfants ont chanté aussi, et ensemble, ils ont fait un chant. Un petit goûter a suivi. Nous avons des résidents de la Vallée et des différentes structures présentes. C'était un temps très intéressant et enrichissant pour tout le monde. Nous avons terminé la semaine par le produit phare, le thé dansant, qui plaît toujours autant aux seniors. Une bonne centaine de personnes étaient présentes l'après-midi. Nous avons eu de très bons retours pour cette semaine.

Une première participation au Duoday a été mise en place à la mairie. C'était la première fois que cela se faisait. Le Duoday est un événement national qui permet à des personnes en situation de handicap de découvrir les entreprises, les activités et les postes de travail sur une journée. Nous avons proposé dans chacun de nos services d'accueillir une personne. C'est une bourse où les gens consultent des offres et se positionnent sur l'activité ou la structure qui les intéresse. Sur nos quatre propositions, nous avons eu deux stagiaires qui ont souhaité découvrir le SAS, le service d'accompagnement social, et le SAD, le service d'autonomie à domicile. C'était une première pour la mairie et pour notre pôle.

#### **Frédéric MIGNON :**

Juste un mot de conclusion, simplement pour remercier très chaleureusement les services et les agents des services pour le travail réalisé et la forte mobilisation. Vous le voyez, que ce soit sur 2024, mais depuis le début du mandat et jusqu'à aujourd'hui, au-delà de l'activité quotidienne, il y a un certain nombre de projets qui sont mis en place, portés, organisés et qui demandent un temps et un investissement très forts au service. J'en veux encore pour preuve la journée commerce équitable de dimanche dernier à la ferme de la Mévrais et cet après-midi, le forum à destination des 16-25 ans qui ont fortement mobilisé les agents. Je tenais, pour clore cette présentation, à les remercier pour leur investissement.

#### **Laurence BESSERVE :**

Merci. Donc, on a prévu un petit temps d'échange suite à cette présentation du bilan. Est-ce qu'il y a des interventions ?

#### **Thierry ANNEIX :**

Sur une diapositive, il était évoqué 32 démarrages de contrats. Je ne sais plus sur quelle diapositive, vous évoquiez une durée d'environ 3 mois. C'est-à-dire, est-ce que ce sont des contrats qui sont limités à 3 mois ou avons-nous une vue éventuelle sur une prolongation de ce type de contrat ? Ça se limite à grosso modo à 3 mois ?

#### **Christine COUPÉE :**

Alors il y a trois mois, c'est une moyenne, mais on est quand même sur de la courte durée, sans perspective.

**Béatrice TANCRAY :**

Juste une question aussi : dans les nouveaux inscrits, on note les communes de Betton, Chevaigné, Saint-Sulpice et deux autres communes ?

**Christine COUPÉE :**

Oui, alors, il arrive que des gens déménagent. Donc, du coup, ils passent une partie de l'année avec nous, puis après, ils partent sur Rennes. Mais voilà, on peut garder des contacts encore un certain temps, ça arrive.

**René PIEL :**

Le bilan social 2024 fait le point des diverses activités des services sociaux de la commune. Il n'y a pas eu de nouveau chapitre l'année passée. Ceci nous interroge sur l'avenir de la maison que vous appelez de vos vœux. Cette maison devait offrir du locatif social avec des appartements adaptés aux seniors. Il devait y avoir des espaces partagés pour la convivialité et assurer une vie sociale plus riche pour les personnes handicapées. Votre projet au cœur de ville devait se situer tout près d'une place qu'on appelait, de mémoire de Bettonnais, la place du Calvaire. Parce qu'effectivement, en haut de cette place, il y avait une croix. Était-ce prémonitoire ? Pour le moins, c'est ma formule favorite.

Les services ont fait le job avec les moyens qui leur ont été alloués. On souligne les actions pour l'emploi des jeunes et des moins jeunes. La lutte contre l'illettrisme, parce que ça, c'est primordial effectivement si on veut trouver un emploi durable. L'activité de l'Épicerie du Canal. Je regrette toujours de voir sur les diapos qu'on parle « d'épicerie sociale » et pour avoir piloté la réflexion sur cette épicerie et avoir mis en place les structures, il avait été choisi de ne pas appeler ça une « épicerie sociale ». Et donc c'est pour cela, je le rappelle, que c'est « l'Épicerie du canal ». Les journées programmées, touchant une population ayant des difficultés financières, tous ces programmes-là, nous y adhérons. Nous sommes certains que c'est une bonne façon d'agir. Mais pour le reste, il est certain encore qu'on devrait réfléchir plus en commun, mais j'y reviendrai un peu plus loin pour étoffer ces réflexions. Penchons-nous sur deux structures mises en lumière dans ce rapport.

Je veux parler de l'EHPAD et, vous vous en doutez, du SAD. Deux structures qui n'équilibrent pas leurs dépenses et leurs recettes. Pour l'EHPAD, les mesures nationales non financées telles que le Ségur ont fait plonger les comptes. La mairie a comblé une grande partie des déficits. Nous nous en félicitons, car dans bien d'autres établissements qui n'ont pas cette aide, cette misère financière se réduit en jouant sur le non-remplacement de personnel et la masse salariale. Des démarches contre les services de l'État sont en cours. Nous les soutenons. Mais cette situation ne peut perdurer. Notre contribution financière nécessaire est trop élevée et grève fortement l'action sociale de notre commune.

Quant au SAD, service d'autonomie à domicile, nous restons sur notre faim. Service à taille trop restreinte pour notre part, il n'arrive pas à rendre un service attendu par la population en voie de perte d'autonomie temporaire ou installée. Et ce n'est pas son personnel que nous blâmons, bien sûr, mais plutôt un manque de personnel. Nous plaçons depuis le début de cette municipalité pour la construction d'une structure plus importante, en collaboration avec d'autres communes, CCAS ou autres structures, et cela sans résultat. Le service reste tributaire du moindre d'arrêt de travail et cela a des répercussions pour la prise en charge des personnes bénéficiant du service ou désirant lui faire appel. S'ensuivent des refus de prise en charge. Les conséquences financières en découlent puisque le département ne paie pas des services non rendus, ce qui est logique. Il faudra très prochainement sortir de cette situation qui grève les finances de ceux qui ont besoin de ce service et font appel, bien sûr, aux privés, privés plus chers, bien entendu. Soit ils abandonnent cette prise en charge sans autre secours et cela a des conséquences néfastes, on le sait tous, qui peuvent déboucher à une dégradation rapide de leur autonomie. Ou encore, ils se retournent vers leur famille qui s'étend dans cette prise en charge et je ne fais pas référence à des études qui montrent quelquefois que les personnes qui aident meurent avant les personnes aidées.

Donc toute cette situation-là, c'est celle-là qu'il faudra corriger si nous voulons faire face au vieillissement de la population, de notre population bettonnaise, dont le souhait le plus cher est de rester chez elle, c'est d'autres études qui le montrent. C'est une question primordiale à résoudre sans trop attendre. Le SAD demeure un point faible dans votre politique sociale. Quand nous ferons le bilan de la commission

cohésion sociale, nous devons nous poser la question de son utilité quant à la contribution à la recherche de solutions. À n'en pas douter, elle n'aura pas été un puits de ressources exploité puisque les décisions auront emprunté plus la verticalité qu'elles n'auront été partagées et j'en suis un témoin. Nous avons attendu cinq ans pour voir apparaître un programme émanant de l'ABS, « analyse des besoins sociaux ». Force est de constater que nous ne voyons pas encore les effets de la mise en place des solutions. À moyens constants, le suivi des actions n'est pas encore lisible et l'article du Betton Infos de mars 2025 sur l'analyse des besoins sociaux ne nous rassure pas. Il s'attarde beaucoup sur la méthode et se termine en ces termes : « la concrétisation de toute ou partie du plan d'action devra permettre, et c'est écrit en mars 2025 et nous sommes toujours au futur, devra permettre à tous les Bettonnais d'avoir accès à l'information adéquate relative aux services attendus ». Et un peu plus loin, « notre action devra déboucher sur une ville plus accessible et inclusive avec une offre de logements mixtes variés à proximité des services et des commerces ». Ce qui nous ramène aux propos tenus au début de mon intervention. Six ans, c'est décidément trop court. Merci.

**François BROCHAIN :**

Mon intervention sera courte, Madame la Maire. Je voudrais simplement saluer l'effort que mènent conjointement les services du pôle cohésion sociale et du pôle vie de la cité, sous l'impulsion de Frédéric Mignon. Ces services travaillent étroitement, collaborent et conduisent à des synergies remarquables, dans l'intérêt des populations concernées. Je voudrais juste prendre deux exemples : les Estivales et les zones de gratuité. C'est quelque chose qui a été mis en place sous ce mandat et qui marche très bien, n'en déplaise à ceux qui nous disent, qui nous écrivent régulièrement, ou qui évoquent un reniement de notre politique et du programme d'action sociale. Juste un tout petit point, mais Frédéric Mignon l'a corrigé en direct : sur la page 13 du bilan d'activité, une actualisation des chiffres donne, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 1007 logements sociaux, au lieu des 956 qui étaient annoncés, qui étaient le chiffre du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Juste pour montrer que depuis le début de ce mandat, le nombre de logements sociaux évolue de manière significative, puisqu'il dépasse désormais les 17 %.

**Laurence BESSERVE :**

Merci, M. Brochain. Moi, je voudrais, avant même de clore ce débat et de remercier, apporter quelques éléments de réponse qui ont été soulevés, notamment sur le locatif social adapté aux seniors. Ce projet est toujours sur la table. En début de mandat, il était porté par un bailleur social qui, en cours de route, a abandonné le projet. Il a donc été repris par un autre bailleur social. Cela fait partie des choses difficiles à remettre en place et à faire accélérer, mais ce projet est toujours d'actualité, et plus encore dans le cadre de réflexions globales sur notre ville.

Je voudrais dire aussi : M. Piel, vous nous ramenez à chaque fois votre discours sur le SAD, en disant que ce serait beaucoup mieux si on faisait un échelon plus important. Je crois que, pour avoir rencontré aussi les personnes de cet échelon plus important, elles rencontrent les mêmes difficultés que nous au niveau du SAD, notamment dans le recrutement des personnes qui interviennent auprès de ces personnes dépendantes. J'aimerais qu'on m'apporte la preuve par A plus B que cela fonctionne bien dans un autre cadre, mais je ne crois pas que cela soit effectif.

Ensuite, vous mentionnez la commission cohésion sociale. Enfin, j'imagine quand même qu'il y a du travail. Il n'y a pas forcément de nombreuses personnes, mais je pense que le travail est fait de façon rigoureuse et sérieuse. Je voudrais justement remercier toutes les personnes du pôle cohésion sociale pour l'ensemble des missions que vous avez, que ce soit à partir de l'emploi, mais aussi de l'accompagnement des personnes vulnérables et dépendantes. Je tiens également à remercier Frédéric Mignon pour son investissement dans son action auprès du pôle cohésion sociale. Voilà, un grand merci pour cette présentation.

## **LA MAIRE :**

| <b>N°</b>    | <b>Intitulé de la délibération</b>  | <b>Rapporteur</b>  |
|--------------|---|--------------------|
| <b>25-31</b> | ACCORD LOCAL SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR LE MANDAT 2026-2032 | <b>L. BESSERVE</b> |

### **Laurence BESSERVE :**

C'est un sujet qui a fait l'objet d'une présentation en Conférence des Maires à Rennes Métropole qui n'a pas suscité d'observations et qui a plutôt reçu une adhésion.

### **Délibération n°25-31 :**

L'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que, au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, les communes membres d'un EPCI à fiscalité propre définissent le nombre de sièges que comptera le conseil métropolitain pour le mandat à venir.

Ce même article fixe les règles de composition des organes délibérants des EPCI. Des règles spécifiques sont applicables aux EPCI ayant le statut de métropole.

Le nombre et la répartition des conseillers métropolitains sont fixés selon les modalités prévues aux III, IV et VI de l'article L. 5211-6-1. Il en ressort :

#### **1. Une répartition de droit commun**

Le nombre de sièges est fixé en fonction de la population démographique de l'EPCI, soit 80 sièges pour Rennes Métropole, sa population étant située entre 350 000 et 499 999 habitants au 1er janvier 2025.

Ces 80 sièges sont répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne, les populations municipales authentifiées par le décret 2024-1276 du 31 décembre 2024 étant celles prises en compte pour cette répartition : les 80 sièges sont répartis entre 22 communes.

A ces 80 sièges, il est ajouté 1 siège aux communes ne bénéficiant d'aucun siège à l'issue de la répartition proportionnelle à la plus forte moyenne, soit 21 communes de la Métropole.

À l'issue de cette répartition de droit commun, le nombre de sièges de conseillers métropolitains est ainsi fixé à 101 au prochain mandat.

#### **2. La possibilité de solliciter un accord local**

Dans les métropoles, les communes peuvent créer et répartir un nombre de sièges supplémentaires inférieur ou égal à 10 % du nombre obtenu par application de la répartition de droit commun. Aucune commune ne peut voir son nombre de sièges diminuer lors d'un accord local : les sièges créés viennent s'ajouter aux sièges déjà répartis en application du droit commun.

Il est ainsi possible d'attribuer 10 sièges supplémentaires aux 101 sièges initiaux, soit un total de 111 conseillers métropolitains pour le mandat 2026-2032.

Cet accord est néanmoins encadré. La part globale de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf :

- Lorsque la répartition de droit commun (avant accord local) conduit à ce que la part de sièges attribuée à une commune s'écarte de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale, et que l'accord local maintient ou réduit cet écart ;
- Lorsqu'un second siège serait attribué à une commune ayant bénéficié d'un seul siège avant accord local à l'issue de la répartition proportionnelle à la plus forte moyenne.

Seule cette 2<sup>ème</sup> exception est applicable à Rennes Métropole : l'accord local permettrait ainsi l'attribution d'un second siège aux 10 communes les plus importantes démographiquement qui n'avaient obtenu qu'un seul siège au titre de la répartition de droit commun.

La Conférence des Maires a acté la proposition d'instituer un accord local, qui garantit une meilleure représentativité des communes de taille intermédiaire de la Métropole. Pour rappel, un accord local avait également été mobilisé sur le mandat en cours.

À l'issue du renouvellement de mars 2026, et en mobilisant un accord local, le Conseil métropolitain serait composé de 111 conseillers, ainsi répartis :

| <b>Communes</b>             | <b>Nombre de sièges par commune au conseil métropolitain en mars 2026 avec un accord local</b> |
|-----------------------------|--|
| <b>Acigné</b>               | <b>2</b>   |
| Bécherel                    | 1  |
| Betton                      | 2  |
| Bourgbarré                  | 1  |
| Brécé                       | 1  |
| Bruz                        | 4  |
| Cesson-Sévigné              | 3  |
| Chantepie                   | 2  |
| <b>Chartres de Bretagne</b> | <b>2</b>   |
| Chavagne                    | 1  |
| Chevaigné                   | 1  |
| Cintré                      | 1  |
| Clayes                      | 1  |
| Corps-Nuds                  | 1  |
| <b>Gévezé</b>               | <b>2</b>   |
| La Chapelle-Chaussée        | 1  |
| La Chapelle-des-Fougeretz   | 1  |
| La Chapelle-Thouarault      | 1  |

|                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| Laillé                            | 1        |
| Langan                            | 1        |
| Le Rheu                           | 2        |
| Le Verger                         | 1        |
| L'Hermitage                       | 1        |
| Miniac-sous-Bécherel              | 1        |
| Montgermont                       | 1        |
| <b>Mordelles</b>                  | <b>2</b> |
| Nouvoitou                         | 1        |
| <b>Noyal-Châtillon-sur-Seiche</b> | <b>2</b> |
| <b>Orgères</b>                    | <b>2</b> |
| Pacé                              | 2        |
| Parthenay-de-Bretagne             | 1        |
| Pont-Péan                         | 1        |
| Rennes                            | 48       |
| Romillé                           | 1        |
| Saint-Armel                       | 1        |
| Saint-Erblon                      | 1        |
| <b>Saint-Gilles</b>               | <b>2</b> |
| Saint-Grégoire                    | 2        |
| Saint-Jacques-de-la-Lande         | 2        |
| Saint-Sulpice-la-Forêt            | 1        |
| <b>Thorigné-Fouillard</b>         | <b>2</b> |
| <b>Vern-sur-Seiche</b>            | <b>2</b> |
| <b>Veze-le-Coquet</b>             | <b>2</b> |

***\*En gras, les communes qui bénéficieraient d'un siège supplémentaire par le biais de l'accord local***

Comparativement au mandat actuel, et au regard des évolutions démographiques intervenues depuis 6 ans dans les communes de la Métropole, cinq communes verraient leur représentation au sein du conseil métropolitain modifiée :

| <b>Communes</b> | <b>Nb de sièges 2020-2026</b> | <b>Nb de sièges 2026-2032</b> |
|-----------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Rennes          | 49                            | 48 (-1)                       |
| Cesson-Sévigné  | 4                             | 3 (-1)                        |
| Laillé          | 2                             | 1 (-1)                        |
| Orgères         | 1                             | 2 (+1)                        |
| Saint-Gilles    | 1                             | 2 (+1)                        |

La loi prévoit que cet accord local soit pris à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres, c'est-à-dire le conseil municipal de la Ville de Rennes.

Les conseils municipaux des communes membres de Rennes Métropole doivent se prononcer par délibération avant le 31 août 2025 sur la composition du Conseil métropolitain siégeant à compter de mars 2026. À défaut de délibération dans ce délai, les avis sont réputés négatifs.

Le nombre total de sièges au sein du Conseil métropolitain de Rennes Métropole ainsi que celui attribué à chaque commune sera constaté par arrêté de Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine, après vérification des conditions de majorité requises et ce, au plus tard le 31 octobre 2025.

Si les conditions de majorité requises ne sont pas atteintes, le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil métropolitain seront ceux définis par les dispositions fixées par la loi aux II et III de l'article L 5211-6-1 CGCT, à savoir selon une répartition proportionnelle à la plus forte moyenne arrêtée au vu du tableau défini à l'article précité, soit un conseil composé de 101 sièges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE RETENIR** un nombre de sièges total pour l'effectif du Conseil métropolitain de Rennes Métropole égal à 111 sièges répartis suivant la liste présentée ci-dessus ;
- **DE DIRE** que le nombre total de sièges au sein du Conseil métropolitain de Rennes Métropole ainsi que celui attribué à chaque commune sera constaté par arrêté de Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine, représentant de l'Etat dans le département, après vérification des conditions de majorité requises et ce, au plus tard le 31 octobre 2025.

\*\*\*

**Laurence BESSERVE :**

C'est un peu technique, c'est réglementaire, c'est aussi un accord local, et évidemment, chaque commune doit présenter cette délibération dans son conseil municipal. Y a-t-il des questions ?

**Philippe CORNICHE :**

Oui, merci Madame la Maire. À notre connaissance, cette délibération n'a pas été vue en commission, ce qui est un peu dommage. Ceci dit, comme il s'agit d'une délibération technique, nous voterons pour.

**Laurence BESSERVE :**

Et donc, oui, vous voterez pour ? Oui. Effectivement, ça n'a pas été vu en commission, après elle est relativement simple, c'est un accord local. Et je vous ai rappelé un peu le contexte de présentation en Conférence des maires de la métropole et qui n'a pas suscité de débat. On reste un peu sur la même représentation. Donc je mets aux voix, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Deux abstentions. M. Piel et M. Bidault s'abstiennent, ils n'ont pas de pouvoir, deux abstentions.

\*\*\*

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :**

- 31 voix pour
- 2 abstentions (M. PIEL, M. BIDAULT)

| N°    | Intitulé de la délibération                 | Rapporteur  |
|-------|---|-------------|
| 25-32 | CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE | L. BESSERVE |

Délibération n°25-32 :

Au regard des nécessités de service et notamment de la réorganisation de la médiathèque, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L313-1,  
Vu le budget,  
Vu le tableau des effectifs,

Considérant les besoins des services,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE CRÉER** un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet,
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs.

\*\*\*

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

| N°    | Intitulé de la délibération  | Rapporteur  |
|-------|--|-------------|
| 25-33 | TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ÉDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES EN UN POSTE DE TECHNICIEN | L. BESSERVE |

Délibération n°25-33 :

Au regard des besoins de service, il est nécessaire de transformer un poste d'éducateur des activités physiques et sportives, vacant en raison de la mise en disponibilité de l'agent qui l'occupait précédemment, en un poste de technicien.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L313-1,  
Vu le budget,  
Vu le tableau des effectifs,

Considérant les besoins des services,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE TRANSFORMER** un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet, créé par la délibération n°22-102 du 14 décembre 2022, en un poste de technicien, à temps complet,
- **DE PRECISER** que ce poste pourra être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel recruté par contrat pour une durée déterminée de 3 ans maximum dans les conditions de l'article L.332-8 du CGFP précité. Dans cette hypothèse, la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de technicien territorial et assortie du régime indemnitaire prévue par la délibération n°24-36 du 17 avril 2024,
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs.

\*\*\*

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

| N°    | Intitulé de la délibération   | Rapporteur  |
|-------|---|-------------|
| 25-34 | TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE EN UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE | L. BESSERVE |

Délibération n°25-34 :

Compte tenu de la possibilité pour les agents territoriaux d'intégrer une filière différente de leur filière d'origine, il est nécessaire de transformer un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu le budget,  
Vu le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE TRANSFORMER** un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, créé par la délibération n°22-85 du 28/09/2022, en un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs.

\*\*\*

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

| N°    | Intitulé de la délibération  | Rapporteur  |
|-------|--|-------------|
| 25-35 | TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET (31h38) EN UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (31H30) | L. BESSERVE |

Délibération n°25-35 :

Compte tenu des nécessités de service, il est nécessaire de transformer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet en un poste d'adjoint technique à temps non complet.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu le budget,  
Vu le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE TRANSFORMER** un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (31h38), créé par la délibération n°16-03 du 03/02/2016, en un poste d'adjoint technique à temps non complet (31h30),
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs.

\*\*\*

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

| N°    | Intitulé de la délibération  | Rapporteur  |
|-------|--|-------------|
| 25-36 | TRANSFORMATION DE POSTES DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE 2025 | L. BESSERVE |

Délibération n°25-36 :

Le statut de la fonction publique territoriale permet aux agents de bénéficier d'avancements de grade sous certaines conditions d'ancienneté et/ou d'examen professionnel.

Les agents remplissant les conditions d'avancement et qui exercent les fonctions correspondant au nouveau grade peuvent en bénéficier, à condition toutefois qu'un emploi correspondant au grade d'avancement soit vacant au tableau des effectifs de la collectivité.

Afin de pouvoir procéder à la nomination des agents concernés au grade supérieur, il convient de transformer certains emplois en conséquence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE TRANSFORMER** ces emplois sur les nouveaux grades au titre du tableau d'avancement de grade 2025,
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs de la Collectivité en conséquence.

| Postes à transformer   | Postes après transformation  | Date d'effet |
|--|--|--------------|
| Attaché à temps complet créé par délibération n°10-91 du 07/07/2010  | Attaché principal à temps complet  | 01/06/2025   |
| Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet créé par délibération n°21-93 du 29/09/2021           | Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet             | 01/06/2025   |
| Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet créé par délibération n°13-158 du 10/12/2013  | Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet     | 01/06/2025   |
| Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet créé par délibération n°23-93 du 08/11/2023 | Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet   | 01/07/2025   |
| ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet créé par la délibération n°18-114 du 12/12/2018           | ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet                 | 01/06/2025   |
| Adjoint administratif à temps complet créé par délibération n°17-80 du 19/09/2017                                    | Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet | 01/10/2025   |
| Adjoint administratif à temps complet créé par délibération n°20-72 du 08/07/2020                                    | Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet | 01/06/2025   |
| Adjoint technique à temps complet créé par délibération n°17-08 du 08/02/2017  | Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet     | 01/06/2025   |
| Adjoint technique à temps complet créé par délibération n°21-04 du 10/02/2021  | Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet     | 01/06/2025   |

\*\*\*

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

| N°           | Intitulé de la délibération   | Rapporteur         |
|--------------|---|--------------------|
| <b>25-37</b> | ACTUALISATION DES MODALITÉS DE GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR | <b>L. BESSERVE</b> |

Délibération n°25-37 :

Compte tenu de l'évolution des textes applicables en la matière, il convient de revaloriser ce montant.

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L124-18 et D124-6,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la lettre circulaire de l'ACOSS n°2015-0000042 du 2 juillet 2015, relevant le taux de gratification à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale,

Vu la délibération du Conseil municipal n°08-78 du 3 juin 2008 relative à l'indemnisation des stagiaires de l'enseignement supérieur,

Vu la délibération du Conseil municipal n°11-59 du 18 mai 2011 portant mise à jour de la délibération du 3 juin 2008,

Considérant la nécessité de mettre à jour le taux de gratification prévu par la délibération de 2011 précitée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE PREVOIR** que le taux horaire de la gratification accordée aux stagiaires de l'enseignement supérieur dont la durée de stage est supérieure à 2 mois consécutifs est égal au minimum à 15% du plafond horaire de la Sécurité Sociale,
- **DE PRÉCISER** que ce taux pourra évoluer en fonction de la réglementation en vigueur,

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

\*\*\*

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

| N°           | Intitulé de la délibération                             | Rapporteur        |
|--------------|---|-------------------|
| <b>25-38</b> | DÉNOMINATION DE VOIE (IMPASSE DEPUIS VAU CHALET - N°13) | <b>F.BROCHAIN</b> |

Délibération n°25-38 :

L'aménagement de terrains à bâtir depuis l'impasse du Vau Chalet implique la création d'une voie non encore identifiée de desserte de parcelles à bâtir issues de divisions, qu'il convient donc de dénommer.

La commission Aménagement du territoire – Développement durable – Mobilités en date du 29 avril 2025 propose de dénommer cette voie « Allée Jean-Marie LALOY », architecte ayant construit en 1913 le bâtiment du 3-7 rue du Vau Chalet (actuellement Ecole de Musique).

#### **Francois BROCHAIN :**

Jean-Marie Laloy est né le 29 novembre 1851 à Fougères. Il devient architecte du département d'Ille-et-Vilaine en 1884. Il s'occupe alors de la construction et de l'entretien des bâtiments départementaux: la préfecture, les sous-préfectures, les archives départementales et la prison Jacques Cartier à Rennes, les écoles, les gendarmeries. Il interviendra sur 93 constructions ou transformations d'écoles en Ille-et-Vilaine. En 1913, il construit à Betton un bâtiment au 3 rue du Vaud-Chalet, qui réunissait à l'époque 3 fonctions : une école de garçons, un logement pour l'instituteur et la mairie. Ce bâtiment est actuellement utilisé pour les usages associatifs de l'école de musique et de l'école d'arts plastiques. Républicain convaincu, Jean-Marie Laloy est le porte-parole du combat laïc, tant par son œuvre d'architecte au service de la 3<sup>ème</sup> République que par son engagement politique. Il est en effet élu conseiller municipal de Rennes lors des élections municipales de 1881, sur la liste menée par Edgar Le Bastard. Il reçoit la Légion d'honneur en 1912. Il est nommé architecte honoraire du département et du palais de justice en 1921 et meurt le 2 janvier 1927 à Rennes. Donc, on a sur le visuel la petite allée qui concernerait cette création.

\*\*\*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE DÉNOMMER** la nouvelle voie créée « Allée Jean-Marie LALOY »,
- **D'AUTORISER** Madame La Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

\*\*\*

#### **Laurence BESSERVE :**

Merci pour cet exposé, c'est toujours passionnant, l'Histoire. Y a-t-il des questions ? Deux questions : Monsieur Jaouen, Monsieur Sauvaget.

#### **Nicolas JAOUEN :**

Merci Madame la Maire. Alors évidemment, il n'est pas question de remettre en cause la légitimité de ce qu'a fait Monsieur Laloy pour la ville de Betton ou le département, mais deux petites remarques quand même, des remarques que j'ai déjà faites au sein de ce conseil d'ailleurs. Aujourd'hui en France, il y a 6 % des noms des rues dans les villes qui sont féminisés. Ça aurait été une belle occasion de féminiser un peu plus les noms des rues de Betton, sachant que sur Betton, pour le coup, on est à 3 % de noms féminisés, je parle bien sûr sur l'ensemble des rues, donc il faut prendre les chiffres en entier,

il y a quand même 80% des rues de Betton qui sont sans dénomination genrée, mais malgré tout, il y a quand même une majorité des noms de rues genrées qui sont masculines. Et une deuxième remarque ensuite, que j'ai déjà faite aussi, il aurait été très agréable je pense, de faire participer les habitants du quartier sur la dénomination d'une rue qui fait partie de leur environnement de vie.

**Erwan SAUVAGET :**

Moi, c'était juste pour signaler, en fait, que sur l'allée Florence Arthaud, le panneau de l'allée indique le nom Françoise Artaud, qui est rue du Mont-Saint-Michel, en fait. Donc voilà, c'était pour signaler ça.

**François BROCHAIN :**

Juste quelques éléments de réponse à M. Jaouen. Si vous avez évoqué les 6 % de noms féminins, je les ai évoqués également au conseil municipal, moi-même, lorsque nous avons eu à débattre de noms de rue sur le quartier de La Plesse, où effectivement, je ne sais pas si vous l'avez bien noté, mais tous les noms sont des noms de femmes. Nous avons une attention bien particulière sur les noms de femmes. Sur ce quartier bien précis du secteur concerné à Vau-Chalet, nous nous sommes plutôt posé la question de trouver des noms du lieu historique, des noms du lieu qui sont déjà repris en fait, et donc il nous a paru utile de dire que nous nommons aussi quelqu'un qui est du secteur, qui a fait quelque chose dans ce secteur. De là à dire qu'il faudrait faire des débats larges avec la population sur ce genre de choses, pourquoi pas, ça n'a pas été notre choix, puisque entre le moment où le nom de la rue est acté et aujourd'hui, il s'est écoulé quelques semaines, ce qui était difficilement compatible avec notre organisation.

**Laurence BESSERVE :**

Merci, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité, merci.

\*\*\*

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

| N°           | Intitulé de la délibération                   | Rapporteur        |
|--------------|---|-------------------|
| <b>25-39</b> | CONVENTION DE MISE EN RÉSERVE 9 RUE DU TRÉGOR | <b>F.BROCHAIN</b> |

Délibération n°25-39 :

En 2024, la Commune a sollicité Rennes Métropole pour procéder à l'acquisition d'une propriété bâtie de 112 m<sup>2</sup> habitables et d'un appartement d'environ 55 m<sup>2</sup> sis 9, Rue du Trégor, afin de constituer une réserve foncière pour une opération de renouvellement urbain.

Dans le cadre du Programme d'Action Foncière (PAF), la Métropole a saisi France Domaine le 17 juin 2024 qui a estimé la valeur vénale du bien à 530 000,00 € HT. Une offre d'achat au prix de 477 000.00 €, sur la base de la marge de négociation de 10%, a été proposée.

Rennes Métropole achète ainsi à l'amiable, pour le compte de la commune de Betton, afin de constituer une réserve foncière en vue d'une opération de renouvellement urbain, la propriété située 9 rue du Trégor cadastrée section AI135 pour une surface de 507 m<sup>2</sup>.

La présente acquisition ayant été portée en Bureau Métropolitain, il convient désormais que soit signée la convention de portage foncier, cette dernière devant faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

À noter que différentes modalités sont précisées dans ladite convention, à savoir :

- Rennes Métropole assure la gestion du bien, qui est mis à disposition de l'AIVS pour mise en location à vocation d'habitat ;
- La durée de la convention est de 5 ans, prorogeable une fois ;
- Un différé de jouissance d'une année a été négocié, à compter de la signature de l'acte ;
- La Commune s'engage à réaliser une étude urbaine et de faisabilité économique avec un bilan d'étape à 2 ans ;
- La Commune s'engage à respecter le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2023-2028 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER** le principe d'acquisition du bien sis 9, Rue du Trégor ;
- **DE PROCÉDER** à cette acquisition dans le cadre du Programme d'Action Foncière afin de constituer une réserve foncière pour une opération de renouvellement urbain ;
- **D'APPROUVER LES TERMES** de ladite convention de portage ;
- **D'AUTORISER** Madame La Maire ou son représentant à signer la convention de portage ou tout autre document se rapportant à cette affaire.

**Laurence BESSERVE :**

Merci. Y a-t-il des questions ?

**Stéphanie LAPIE :**

Merci, Madame la Maire. Pour cette délibération, bien sûr, nous allons voter pour. Cependant, nous avons une question concernant le futur projet. Il ne me semble pas qu'on ait évoqué cela en commission pour l'instant. Quel est ce projet, cette idée globale ? Pouvez-vous nous en dire quelques grandes lignes ?

**François BROCHAIN :**

Ça va être assez simple à ce jour puisque, comme vous le dites, on n'a pas évoqué cela en commission. Mais c'est tout simplement parce qu'à ce jour, il n'y a pas de projet affirmé. On sait simplement qu'on achète ce bien dans le cadre du renouvellement urbain qui sera à prévoir. Notre devoir d'élus, c'est bien de se projeter à 10, 15 ou 20 ans, de penser l'avenir, et c'est dans ce contexte-là qu'aujourd'hui le bien a été acheté. Aujourd'hui, il n'y a pas de projet dessiné et on a deux ans pour en préparer un.

**Stéphanie LAPIE :**

Merci pour votre réponse, nous allons nous abstenir sur cette délibération en attendant un futur projet. Merci.

**Laurence BESSERVE :**

Si j'ai bien compris, tout à l'heure, vous avez dit que vous alliez voter pour et maintenant vous vous abstenez. Monsieur Brochain n'aurait pas inventé un projet comme ça si ça n'avait pas été vu en commission. En général, les projets passent plusieurs fois en commission. Évidemment, il n'y a pas de projet aujourd'hui.

**Stéphanie LAPIE :**

Des intentions, des grandes lignes.

**Laurence BESSERVE :**

Ça répond à tout ce dont on discute très certainement en commission, enfin dans le cadre du PLUI, sur la sobriété foncière, sur le renouvellement de la ville, sur les logements adaptés proches des commerces, des services et des transports pour les personnes âgées, vieillissantes, dépendantes. Donc c'est tout ça. Voilà, donc si vous n'avez pas compris ça, voilà, ce sera... Je n'ai pas compris. Monsieur Jaouen.

**Nicolas JAOUEN :**

Alors, il n'y a pas de projet, on l'a bien vu en commission. Qu'il y ait des intentions, par contre, on peut se poser la question. Mais une autre question par rapport à ce que vous venez de dire, Monsieur Brochain : du coup, on a deux ans pour proposer un projet sur ce périmètre, si j'ai bien compris. Est-ce que ce projet qu'on devrait proposer peut inclure ou doit inclure les changements qu'on aurait faits dans le PLUI sur les terrains voisins ? Est-ce que c'est un projet global ou est-ce vraiment lié à ce terrain, le projet qu'on doit proposer ?

**François BROCHAIN :**

Donc, le projet qui sera à définir ensemble sera une esquisse. On n'est pas obligé, dans les deux ans, de dire "voilà le projet définitif de ce qui va se passer". On doit avoir une intention, commencer à écrire quelque chose sur ce projet qui n'est pas forcément à réaliser dans les deux ou trois ans. C'est se projeter sur ce qu'il y aura à faire sur cette zone, sur ce secteur, dans les 10, 15, 20 ans à venir. À nouveau, si on veut être un peu intelligent, je crois que M. Jaouen, vous l'aviez à un moment donné cité sur le secteur Mellet, vous disiez qu'il est mieux de réfléchir globalement que de réfléchir zone par zone ou bien parcelle par parcelle. Et si on veut être un petit peu intelligent, effectivement, il faut qu'on ait une réflexion qui ne soit pas menée à la parcelle mais qui soit plus globale. Pour les gens qui sont au conseil municipal depuis quelques années, de l'ancien mandat, on avait évoqué, je ne sais pas si vous vous souvenez, un projet autour du cinéma. On est sur le même secteur que le cinéma puisque la maison concernée est derrière le cinéma. On est aussi avec la modification n°2 du PLUi qui devrait être approuvée en juin par le conseil métropolitain, on est aussi sur une modification du zonage de deux parcelles concernant ce que vous appelez le Placis Carrel. On est tout à fait transparents sur ce sujet, les deux parcelles ont aussi été examinées en commission d'enquête, elles n'ont pas fait l'objet de remarques du commissaire enquêteur, donc c'est un raisonnement qui sera probablement global, mais aujourd'hui rien n'est dessiné. Mais ce sont des sujets qu'on évoquera en commission pour les travailler.

**Laurence BESSERVE :**

Merci, Monsieur Brochain. Je mets aux voix, y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Alors, onze abstentions.

\*\*\*

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.**

- 22 voix pour
- 11 abstentions : T. ANNEIX, R. PIEL, S. LAPIE, A. BIDAULT, P. CORNICHE, E. SAUVAGET, M. TOMASI (pouvoir à B. TANCRA), N. LUCAS, N. JAOUEN, B. TANCRA, L. ALLIAUME (pouvoir à E. SAUVAGET).

| N°    | Intitulé de la délibération   | Rapporteur                |
|-------|---|---------------------------|
| 25-40 | MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF À LA RÉALISATION D'UN SKATEPARK AU COMPLEXE SPORTIF DES OMBLAIS – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET ET DU COÛT PRÉVISIONNEL DÉFINITIFS | <b>K.LEPINOIT-LEFRÊNE</b> |

**Délibération n°25-40 :**

Par délibération n° 24-57 du 19 juin 2024, le conseil municipal a approuvé le programme relatif à la réalisation d'un skatepark au complexe sportif des Omblais et fixé l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux y afférent à 270 000 € H.T. (Valeur juin 2024).

Après appel à la concurrence, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'agence THE EDGE SKATEPARK, domiciliée à SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, pour un montant forfaitaire provisoire de rémunération de 24 300 € H.T.

Le maître d'œuvre a réalisé les premières phases d'études en étroite collaboration avec les services de la Ville, les futurs utilisateurs et les riverains du site.

La prise en compte des différents besoins des usagers a permis d'affiner le projet, dont les propositions architecturales et techniques ont été analysées par les différents intervenants au stade de l'avant-projet sommaire.

Les échanges entre les parties au projet ont fait apparaître la nécessité de faire évoluer le programme initial et d'y intégrer des prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E.).

Les éléments constitutifs de l'avant-projet définitif (APD) ont été remis à la Ville le 25 avril 2025.

L'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux est fixée au stade de l'APD, et hors PSE, à 275 896,50 € H.T. (Valeur avril 2025).

Les P.S.E. (à confirmer en phase appel d'offres) seraient les suivantes :

| Prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E.)  | Montant H.T estimatif |
|---|-----------------------|
| 1-Création d'une rampe d'accès  | 12 000,00 €           |
| 2-Réalisation d'un merlon au sud du skatepark   | 7 000,00 €            |
| 3a-Réalisation d'une allée bétonnée de 45 m <sup>2</sup> entre la salle « Omblais » et le skatepark | 7 650,00 €            |
| 3b-Réalisation d'un prolongement de 45 m <sup>2</sup> de l'allée bétonnée                           | 7 650,00 €            |

\*\*\*

Le skatepark sera positionné au sud de la salle Omblais 2 sur un terrain municipal. Voilà l'emprise avec les différents éléments techniques. Au nord du skatepark, il y a une partie qui s'appelle une partie de street. C'est une partie qui rappelle les éléments du mobilier urbain, composée de murets et de divers éléments pour permettre aux jeunes et aux moins jeunes de s'amuser. Il est également en partie sud composé d'un bowl. La profondeur du bowl est de 1,20 m sur la partie Est et de 1,50 m sur la partie Ouest. Vous pouvez voir au sud du skatepark le merlon qui est dessiné.

Concernant les deux allées qui sont au nord du skatepark contre la salle, si on doit abandonner certaines choses pour des raisons financières, ce seront ces deux allées-là qui, si elles sont construites, pourront donner un accès facilité à des personnes en fauteuil ou permettront à des petits en draisiennne de jouer facilement le long du skatepark, puisque tout autour ce sera en herbe, donc beaucoup moins accessible évidemment.

\*\*\*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'avant-projet définitif relatif à la réalisation d'un skatepark au complexe sportif des Omblais ;
- **D'APPROUVER** le montant de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, à savoir 275 896,50 € H.T. (valeur avril 2025), soit un montant total maximal avec P.S.E. de 310 196,50 € H.T.

### **Laurence BESSERVE :**

Merci. Donc, voici la présentation et la programmation pour le skatepark, un équipement, on va dire, pour les jeunes, mais pas seulement, pour les familles, pour les gens qui utilisent également ce site, mais d'autres aussi, permettant une certaine mixité entre sportifs, non-sportifs, jeunes, moins jeunes, enfants. Voilà, en espérant une belle réalisation. Y a-t-il des questions, des interventions ?

**Philippe CORNICHE** :

Merci, Madame la Maire. En l'absence de concertation initiale avec les riverains, le collège, le CSB, nous avons voté contre ce projet initialement. Depuis, il y a eu des concertations, des réunions. Madame la Maire a envoyé un courrier pour clarifier le projet aux riverains et leur confirmer la réalisation du merlon. Dans nos échanges avec les riverains, ils nous ont fait part effectivement des nettes améliorations. Ils restent cependant assez prudents face à la réalisation du merlon pour lequel ils n'ont pas eu d'information et également sur les aspects de règlement au niveau sonore. Donc évidemment, c'est une survivance de la première communication au sujet du skatepark. En commission, nous avons vu que la réalisation du merlon et de sa végétalisation restent encore à ajuster, à finaliser, elle pourrait évoluer. Donc évidemment, nous voterons pour cette délibération en restant attentifs à sa réalisation. Et puis, une petite remarque parce que ça a été évoqué en commission, mais pas dans la présentation et je ne doute pas que les riverains vont écouter ou consulter cette retranscription. Le fait que la prestation de merlon soit dans les prestations éventuelles ne contredit pas votre courrier, Madame la Maire. C'est juste que pour sa réalisation, il est prévu dans un premier temps de réutiliser la terre excavée pour réaliser le skatepark. Et donc le montant de la réalisation dans les prestations éventuelles correspond à un complément ou à cette prestation au cas où la terre excavée ne suffirait pas.

**Karine LEPINOIT-LEFRÈNE** :

En fin de délibération, il y a un total qui comprend la somme initiale plus les PSE.

**Laurence BESSERVE** :

Ce que voulait dire Monsieur Cornichet, c'est qu'elles sont dans les éventuels, mais s'il y avait peut-être des priorités à donner, étant donné qu'on a de la terre excavée à utiliser sur place. Cependant, le montant correspond quand même à la mise en forme et au terrassement, et éventuellement à d'autres apports de terre végétale pour faire ce merlon.

**Philippe CORNICHE** :

Voilà, c'était pour lever le doute par rapport à votre propre courrier adressé aux riverains et qui est l'explication que nous avons eue en commission par Monsieur Fauchoux.

**Laurence BESSERVE** :

Très bien, je mets aux voix. Donc, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité, merci.

\*\*\*

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

| N°    | Intitulé de la délibération                            | Rapporteur |
|-------|--|------------|
| 25-41 | ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS | F. MIGNON  |

**Frédéric MIGNON** :

Merci, Madame la Maire. Chers collègues, comme nous avons pu le voir au travers de la présentation du bilan d'activité 2024 du pôle cohésion sociale en ouverture du conseil, la mobilisation des services s'est encore accrue l'année dernière sur l'ensemble des entités qui composent le CCAS ainsi que sur le PAE. Je ne reviendrai pas sur les données qui vous ont déjà été présentées. Néanmoins, il me semble important de faire un zoom sur les suites données aux travaux menés dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux. Certains veulent laisser entendre que la montagne aurait accouché d'une souris en évoquant la vacuité et le paragraphe du vide des solutions apportées aux besoins sociaux des habitants. Je trouve que c'est dénigrer les travaux menés dans le cadre des ateliers participatifs et faire offense à l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées tout au long de la démarche, que je tiens ici encore à remercier pour leur implication à nos côtés. C'est aussi tirer un trait un peu rapide sur la soixantaine d'actions issues des groupes de travail et retenues par le conseil d'administration du CCAS qui pilote

l'analyse des besoins sociaux. 60 actions parmi lesquelles les deux tiers sont à créer ou à développer pour répondre aux attentes et besoins des Bettonnais et faire face aux enjeux sociaux qui ont été identifiés à l'occasion du diagnostic de territoire.

Sur un autre sujet majeur, nous avons aussi poursuivi l'action engagée en justice quant à la situation financière des EHPAD en Bretagne pour alerter et faire prendre conscience des enjeux sur la question de l'accompagnement au vieillissement. Le département d'Ille-et-Vilaine nous a rejoints dans cette action, ce dont nous pouvons nous réjouir. À ce jour, nous n'avons pas d'éléments relatifs aux suites données à cette action. Dans le même temps, nous avons également réaffirmé notre souhait de maintenir un service d'accompagnement à domicile de qualité et de proximité sur le territoire de Betton. Ainsi, le service est devenu un service autonomie à domicile sur le volet accompagnement et maintient ses différents partenariats sur le volet du soin.

Pour mener cette politique sociale volontariste, nous sommes engagés depuis le début du mandat dans un soutien important qui trouve notamment sa traduction par un soutien financier de ces établissements et services sur le territoire de notre commune. Ainsi, c'est plus d'1,5 million d'euros qui ont été versés depuis 2020 au CCAS pour mettre en œuvre la politique sociale de la ville. La vision que nous défendons par ce biais est celle d'un service public fort sur la dimension des solidarités et de l'action sociale. Quand j'entends et lis aujourd'hui que le gouvernement se pose la question de rendre facultative la mise en place des CCAS dans les communes de plus de 1 500 habitants, il me semble plus que jamais nécessaire de porter haut les valeurs de solidarité et de justice sociale qui sont les nôtres, considérant, comme le disait Jean Jaurès, que le service public, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

#### Délibération n°25-41 :

Afin d'accompagner financièrement le CCAS de Betton chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale, il convient, comme chaque année, d'attribuer une subvention au CCAS pour l'exercice 2025.

Le CCAS sollicite une subvention de 337 000 € pour cette année. Pour information, en 2024, 345 000 € ont été versés. La répartition se fera par la suite selon les besoins entre le budget principal du CCAS, l'EHPAD et le service d'aide à domicile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement au CCAS au titre de l'année 2025 d'un montant de 337 000 €.

#### **Laurence BESSERVE :**

Merci, Monsieur Mignon. Y a-t-il des questions, des interventions ? Monsieur Bidault.

#### **Alain BIDAULT :**

Merci, Mme la Maire. Peut-être faire une courte explication de texte à M. Mignon. Pour l'article, donc nous, on n'a jamais dénigré les services, enfin, on dit, on répète que les services font ce qu'ils peuvent avec ce qu'on leur donne, et ils le font très bien. Par ailleurs, en ce qui concerne la vacuité du paragraphe "nos réalisations" ou quelque chose du genre dans le Betton Infos de février ou mars 2025, je vous invite à relire simplement l'article que vous avez écrit, et vous verrez que dedans, il n'y a rien, c'est creux. Donc vous pourrez voir, c'est vraiment factuel.

#### **Laurence BESSERVE :**

C'est votre interprétation.

#### **Frédéric MIGNON :**

Pour corriger M. Bidault, je n'ai pas parlé des services, mais des groupes de travail. Comme vous n'y étiez pas, vous n'avez pas pu constater que ce n'étaient pas les services qui y participaient. Concernant l'article, certes, c'est un résumé des actions qui ont été identifiées et retenues par le CA du CCS, au sein duquel deux élus des oppositions siègent. Je vous invite à consulter l'ensemble des productions, puisque tout a été mis à disposition du public sur le site de la ville. Tous les comptes rendus des groupes de

travail, avec l'ensemble des actions proposées et priorisées par le CA du CCAS, sont à disposition de l'ensemble des élus et de l'ensemble de la population.

**Laurence BESSERVE :**

Très bien, non, je mets aux voix, voilà. Mais je sais, vous m'auriez dit, vous nous auriez dit, on aurait fait autrement. Je mets aux voix : y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité, merci.

**R. PIEL :**

Je n'ai pas la référence du règlement intérieur, mais il ne me semble pas que vous puissiez arrêter le dialogue comme ça. Je vous ressortirai ça.

**Laurence BESSERVE :**

Mais Madame la Maire dirige les débats.

**R. PIEL :**

Elle a son droit de police mais elle doit aller jusqu'au bout.

**Laurence BESSERVE :**

M. PIEL, vous n'avez pas levé la main pour prendre la parole.

**R. PIEL :**

Ah oui, c'est vrai, mais parce que vous avez fait une entorse au règlement intérieur.

**Laurence BESSERVE :**

Lisez aussi le règlement intérieur M. Piel.

**R. PIEL :**

Vous n'avez pas permis à M. Bidault de parler.

\*\*\*

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

| <b>N°</b>    | <b>Intitulé de la délibération</b> | <b>Rapporteur</b>         |
|--------------|------------------------------------|---------------------------|
| <b>25-42</b> | TARIFS DES BIVOUACS 2025           | <b>K.LEPINOIT-LEFRÊNE</b> |

**Délibération n°25-42 :**

La Ville de Betton organise chaque année, des séjours « bivouacs » pour les jeunes de plus de 12 ans.

Cette démarche éducative vise à :

- Aider les jeunes à concrétiser leurs envies de vacances collectives,
- Accompagner les jeunes dans la conception, la préparation et la réalisation de leurs vacances,
- Proposer des formes de vacances favorisant le partage, la rencontre et la coopération,
- Porter une attention particulière aux jeunes ne partant pas en vacances.

Les bivouacs sont mis en place selon la mobilisation des adolescents et leurs projets de vacances. Cela permet aussi aux équipes de créer et renforcer les liens entre jeunes et les équipes d'animation afin de soutenir l'émergence d'autres projets dans l'année.

Il est proposé d'adopter une grille tarifaire à la journée pour faciliter la mise en œuvre des bivouacs et des projets qui représente 75 % du coût réel.

Le tarif comprend le transport, l'hébergement sous tente, l'encadrement, les repas, et les activités encadrées.

| <b>Bivouac été de + de 12 ans-<br/>TARIF PAR JOUR</b> |          |              |
|---|----------|--------------|
|   |          | <b>2025</b>  |
| <b>TRANCHES</b>                                       | <b>%</b> | <b>75%</b>   |
| A   | 15%      | 6 €          |
| B   | 25%      | 10 €         |
| C   | 40%      | 16 €         |
| D   | 50%      | 20 €         |
| E   | 65%      | 26 €         |
| F   | 80%      | 32 €         |
| G   | 85%      | 34 €         |
| H   | 90%      | 36 €         |
| I   | 95%      | 38 €         |
| J   | 100%     | 40 €         |
| <b>Coût 2025 pour 5 jours:</b>                        |          | <b>200 €</b> |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** le tarif à la journée pour les bivouacs de l'été 2025.

\*\*\*

**Laurence BESSERVE :**

Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité ? Merci.

\*\*\*

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

| <b>N°</b>    | <b>Intitulé de la délibération</b>                     | <b>Rapporteur</b> |
|--------------|--|-------------------|
| <b>25-43</b> | ATTRIBUTION DES CRÉDITS SCOLAIRES DES ÉCOLES PUBLIQUES | <b>L. FAROUJ</b>  |

Délibération n°25-43 :

Ces crédits scolaires sont nécessaires au fonctionnement des écoles publiques en permettant l'achat de fournitures, de matériel éducatif pour les élèves, la réalisation des projets d'école et les dépenses de photocopies.

Ils sont déterminés au vu des effectifs scolarisés dans les écoles publiques au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. En janvier 2025, 927 élèves (619 en élémentaire, 308 en maternelle) répartis en 40 classes fréquentent les écoles publiques bettonnaises.

La proposition qui est faite est de maintenir le montant affecté aux projets d'école et aux fournitures scolaires. Les crédits s'élèvent donc pour 2025 à 68 095,35 € et se répartissent de la façon suivante :

- Dépenses de photocopies : 1 335,75€ (12 photocopies/semaine /élève pour les écoles élémentaires et 6 photocopies/semaine/élève pour les écoles maternelles).
- Projets d'école : 24581,10€ (31,80€ par élève élémentaire et 15,90€ par élève maternelle).
- Fournitures scolaires : 42178.50€ (soit 45,50€ par élève élémentaire ou maternelle).

| ÉCOLES                        | Effectifs  | Fournitures scolaires | Photocopies     | Projets d'écoles | Total crédits 2025 |
|-------------------------------|------------|-----------------------|-----------------|------------------|--------------------|
| Elémentaire                   |            |                       |                 |                  |                    |
| Haye Renaud                   | 228        | 10 374,00             | 393,98          | 7 250,40         | 18018,38           |
| Omblais                       | 272        | 12 376,00             | 470,02          | 8 649,60         | 21495,62           |
| Mézières                      | 119        | 5 414,50              | 205,63          | 3 784,20         | 9 404,33           |
| <b>TOTAL élémentaire</b>      | <b>619</b> | <b>28 164,05</b>      | <b>1 069,63</b> | <b>19 684,20</b> | <b>48 918,33</b>   |
| Maternelle                    |            |                       |                 |                  |                    |
| Haye-Renaud                   | 107        | 4 868,50              | 92,45           | 1 701,30         | 6 662,25           |
| Omblais                       | 137        | 6 233,50              | 118,37          | 2 178,30         | 8 530,17           |
| Mézières                      | 64         | 2 912,00              | 55,30           | 1 017,30         | 3 984,60           |
| <b>TOTAL maternelle</b>       | <b>308</b> | <b>14 014,00</b>      | <b>266,12</b>   | <b>4 896,90</b>  | <b>19 177,02</b>   |
| <b>TOTAL Ecoles publiques</b> | <b>927</b> | <b>42 178,50</b>      | <b>1 335,75</b> | <b>24 581,10</b> | <b>68 095,35</b>   |

Par ailleurs, la ville apporte son soutien à chaque école publique à travers la programmation culturelle (médiathèque, spectacles, expositions) et la mise à disposition d'éducateurs sportifs et d'équipements.

\*\*\*

À cela s'ajoute le financement par la ville des entrées et transports liés à la piscine dans le cadre de la natation scolaire pour les établissements publics, soit une participation sur 2025 d'environ 18 000 €. Je profite de cette délibération pour remercier à nouveau le service éducation, à savoir Klervie Leverage, Vincent Thomas et Axelle Desrivières, les membres de l'administration, les ATSEM et l'ensemble des équipes périscolaires, également Johan Fontaine qui est l'éducateur sportif, mais également les services techniques, espaces verts, cadre de vie dans son ensemble, le service restauration hygiène, le service informatique, le service culture-médiathèque. En outre, je tenais à saluer la bonne coordination des directions écoles et périscolaires et à rappeler que les conseils d'école, les groupes locaux périscolaires et les réunions de type PEDT - Projet Educatif De Territoire - sont autant d'instances participatives qui œuvrent pour le bien-être au quotidien des écolières et des écoliers de la commune, y compris sur les temps d'ALSH et extrascolaires.

\*\*\*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE FIXER** les crédits scolaires des écoles publiques pour l'année civile 2025 (fournitures, photocopies, projets d'écoles) pour un montant de **68 095,35€** correspondant aux crédits de fonctionnement déterminés pour les écoles publiques de la commune.

**Laurence BESSERVE :**

Merci, Madame Farouj. Y a-t-il des interventions ?

**Thierry ANNEIX :**

Je rassure notre collègue concernant l'intervention de l'activité piscine : est-ce que c'est sur Liffré et/ou Saint-Grégoire ?

**Laurence BESSERVE :**

Les deux me semble-t-il ? On a eu que Liffré, après c'était que Saint-Grégoire, maintenant c'est que Saint-Grégoire. Je pense que c'est lié aussi à l'arrivée du lycée à Liffré, qui a aussi pris les créneaux, et on a aussi la piscine à Saint-Grégoire qui est à 10 minutes en car. Et je dirais aussi que dans le cadre du comité de secteur, il y avait eu il y a quelques années un échange entre élus des communes du secteur, et Saint-Grégoire avait modifié ses tarifs et donc avait mis ses tarifs pour les écoles des autres communes au même tarif que celle de Saint-Grégoire, dans le cadre des discussions projet de territoire. Donc c'était aussi une avancée pour toutes ces communes du secteur. Je mets aux voix, y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Unanimité, merci.

\*\*\*

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

| N°    | Intitulé de la délibération  | Rapporteur |
|-------|--|------------|
| 25-44 | DÉTERMINATION DU COÛT DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT D'UN ELEVE EN MATERNELLE ET EN ELEMENTAIRE | L. FAROUJ  |

Délibération n°25-44 :

Chaque année, il est nécessaire de déterminer le coût moyen d'un enfant scolarisé en maternelle et élémentaire publique, lequel permet :

- d'une part, de fixer la participation des communes de résidence pour les enfants scolarisés sur la commune en application des dérogations prévues à l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983, modifiée le 19 août 1986 (à l'exception de la ville de Rennes, avec laquelle une convention de réciprocité a été signée),
- d'autre part, de déterminer le montant du crédit affecté au titre du contrat d'association avec l'école privée Raoul Follereau.

Ce coût est établi sur la base des dépenses de fonctionnement fixées par la circulaire interministérielle éducation nationale / intérieur du 15 février 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat. Il comprend uniquement les dépenses obligatoires de fonctionnement c'est-à-dire l'ensemble des dépenses de fonctionnement des locaux (fluides, produits d'entretien, fournitures et petits équipements, contrats de maintenance), fournitures scolaires, affranchissement, téléphone, rémunération des ATSEM, services généraux.

Au vu des résultats comptables de l'année 2024, le coût pour un élève en maternelle est de 1 478 € (contre 1 475 € l'année N-1) et pour un élève en élémentaire de 330 € (contre 332 € l'année N-1).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE FIXER** comme suit les coûts moyens des charges de fonctionnement à :
  - 1 478 € pour un enfant en maternelle scolarisé au titre de l'année 2025/2026,
  - 330 € pour un enfant en élémentaire scolarisé au titre de l'année 2025/2026.

**Laurence BESSERVE :**

Je mets aux voix, y a-t-il des oppositions, des abstentions, unanimité, merci.

\*\*\*

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

| N°    | Intitulé de la délibération  | Rapporteur |
|-------|--|------------|
| 25-45 | CONTRAT D'ASSOCIATION : FIXATION DU CREDIT GLOBAL AFFECTE A L'ECOLE PRIVEE RAOUL FOLLEREAU | L. FAROUJ  |

Délibération n°25-45 :

Les établissements privés d'enseignement ont la faculté de passer avec l'État des contrats d'association à l'enseignement public conformément à l'article L. 442-5 du Code de l'Éducation.

Les communes prennent alors en charge les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Depuis la signature du contrat d'association de l'école privée Raoul Follereau en septembre 1992, la commune participe à leurs dépenses de fonctionnement à hauteur d'un forfait par élève domicilié à Betton et calculé selon la loi, sur la base du coût d'un élève de l'enseignement public.

Il convient donc chaque année de définir le montant de la participation communale selon le nombre d'élèves.

A l'école privée Raoul Follereau, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, il était comptabilisé 135 élèves en maternelle (contre 124 en 2024), et 233 élèves en élémentaire (contre 236 en 2024).

Par ailleurs, les coûts moyens des charges de fonctionnement pour l'année 2024, ont été calculés comme suit :

- 330 € pour un enfant en élémentaire,
- 1 478 € pour un enfant en maternelle.

En conséquence, le calcul du montant qui sera versé à l'école privée Raoul Follereau, au titre du contrat d'association pour l'année 2025, est le suivant :

|             |                       |                  |
|-------------|-----------------------|------------------|
| Maternelle  | 135 enfants X 1 478 € | 199 530 €        |
| Elémentaire | 233 enfants X 330 €   | 76 890 €         |
|             | <b>TOTAL</b>          | <b>276 420 €</b> |

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **DE FIXER** la somme de 276 420 € au titre du contrat d'association, comprenant notamment les dépenses de fournitures scolaires, de photocopies et de projet d'école ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à verser ce montant à l'école privée au titre du contrat d'association.

**Laurence BESSERVE :**

Merci. Y a-t-il des interventions ?

**Nicolas JAOUEN :**

Merci. En commission, vous m'aviez indiqué qu'il vous semblait que les enfants de moins de 3 ans n'étaient pas inclus dans le contrat d'association. Est-ce que vous avez eu l'occasion de vérifier depuis si c'était sûr ? Et après, je n'ai pas réussi à trouver sur l'intranet le contrat d'association. Est-ce qu'il serait possible de l'avoir ? J'ai trouvé qu'il était signé en 1992, mais je n'ai pas trouvé de date de fin. Peut-être qu'il n'y en a même pas, d'ailleurs, mais si c'était possible d'avoir soit le contrat, soit la réponse à cette question. Merci.

**Leïla FAROUJ :**

Pour le premier point, je n'ai pas souvenir de la question, mais pour moi, on comptabilise l'ensemble des élèves scolarisés au sein de l'école privée Raoul Follereau. Peu importe leur âge, qu'ils aient trois ans révolus ou non, mais je pourrais poser la question. Mais pour moi, c'est l'ensemble des enfants scolarisés maternels et élémentaires au 1er janvier 2025. Sur la deuxième question, on va le rechercher, mais sauf erreur de ma part, on ne l'avait pas dans notre base de données, certainement liée à la cyberattaque. Donc il faut réinterroger l'école privée pour disposer de ce contrat d'association. Mais la demande avait été faite et je vais réinterroger le service éducation sur ce point-là et je pourrais apporter la réponse à la prochaine commission.

**Nicolas JAOUEN :**

Juste pour préciser, repréciser ma question que vous avez oubliée. Oui, ma question en commission était de savoir si les enfants de 2 ans qui étaient scolarisés en très petite section étaient comptabilisés dans cet effectif. Parce qu'effectivement, d'après ce qui semble être les chiffres, il y en a un peu plus à l'école Raoul Follereau que dans les autres écoles. Et du coup, je voulais savoir si, par principe, parce que l'école est obligatoire à 3 ans, donc à 3 ans, c'est sûr, mais avant 3 ans, je ne sais pas si la mairie, aujourd'hui, finance ou pas. C'était ça ma question.

**Laurence BESSERVE :**

Je trouvais que la réponse était claire.

**Leïla FAROUJ :**

Effectivement, je vais répéter ce que j'ai dit, mais je vais aussi me renseigner pour m'assurer que ma réponse est correcte. Pour moi, à partir du moment où l'enfant est scolarisé, il y a participation dans le cadre du contrat d'association par la ville de Betton.

**Laurence BESSERVE :**

Je pense que, pratiquement parlant, un enfant qui aurait 2 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2025, je ne sais pas s'il est scolarisé. Des fois, ça arrive qu'il ait 2 ans et demi au 1<sup>er</sup> janvier 2025, mais 2 ans, ça paraît un peu jeune.

**Thierry ANNEIX :**

Si je me rappelle, je crois que c'est pas l'école qui est obligatoire à partir de 3 ans. C'est l'éducation. Après, les parents choisissent de scolariser ou pas leur enfant, mais en effet, il faudrait vérifier, parce que c'est un cadre légal. Les écoles publiques, normalement, ne peuvent pas scolariser avant 3 ans. Donc, il faut voir si l'école Raoul Follereau applique le principe local. C'est tout, sans polémique.

**Laurence BESSERVE :**

On va regarder cela. Je mets aux voix, y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous rappelle, c'est une obligation réglementaire, le contrat de la commune envers Raoul Follereau. Donc, combien d'abstentions ? 5 abstentions.

\*\*\*

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :**

- 28 voix pour,
- 5 abstentions : L. ALLIAUME (pouvoir à E. SAUVAGET), R. PIEL, E. SAUVAGET, B. TANCRAÏ, M. TOMASI (pouvoir à B. TANCRAÏ)

| N°    | Intitulé de la délibération   | Rapporteur |
|-------|---|------------|
| 25-46 | RESTAURATION MUNICIPALE : PARTICIPATION AU SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE PRIVEE RAOUL FOLLEREAU | L. FAROUJ  |

Délibération n°25-46 :

La cuisine centrale à gestion municipale prépare et livre les repas à l'Ecole privée Raoul Follereau. De son côté, celle-ci assure la réception, dans ses locaux, des repas, leur conservation et leur distribution. Elle a, à sa charge, également, la surveillance, l'entretien et le pointage des enfants sous sa responsabilité.

Les familles des élèves sont directement facturées par la commune qui appliquent les tarifs fixés chaque année par délibération du conseil municipal.

Dans le cadre de la convention passée avec l'école privée pour la fixation de la compensation aux charges de fonctionnement du service de restauration scolaire, il convient de déterminer la participation 2025.

Compte tenu du taux d'évolution des différents postes de dépenses cette participation est proposée à hauteur de 117 856 € pour 2025 contre 114 643 € en 2024.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **DE FIXER** le montant de la participation à 117 856 € pour les charges de fonctionnement de restauration scolaire pour 2025.

\*\*\*

**Laurence BESSERVE :**

Merci. Y a-t-il des interventions ?

**Alain BIDAULT :**

Merci, Madame la Maire. Donc, cette délibération est l'occasion pour nous de vous demander, comme chaque année, quelle était la demande initiale de l'école privée ? Nous avons bien noté que cette demande n'est de toute façon pas prise en compte, puisque nous reprenons tous les ans les sommes versées l'année précédente, en appliquant des taux d'inflation calculés sur la base de ce que nous constatons dans l'école publique. Très bien. Une question se pose également : comment fait l'école privée pour boucler son budget, puisque la ville donne toujours moins que ce qu'elle a estimé ? Autre question qui est liée Madame la Maire, à ce que vous nous avez promis par e-mail en juin 2023. Vous nous aviez promis un retour sur les impacts budgétaires pour notre commune, lié au retour dérogatoire aux 4 jours. Vous disiez dans un e-mail, dans un message, une fois la semaine des 4 jours effective, et une première phase d'observation réalisée, les données que vous exposez, parmi d'autres éléments, pourraient être évoquées dans le cadre d'une démarche globale de retour. Alors certes, vous utilisez le conditionnel, mais est-ce que ce bilan ne serait pas utile ? En particulier, vous aviez entendu le principe d'une redistribution des gains éventuels vers les familles et les enfants qui en ont le plus besoin, le public qui était initialement la cible de la réforme des 4,5 jours, des 4 jours et demi. Au regard de cette délibération, cela peut être intéressant aussi, puisque si ces gains sont avérés, ils ont été probablement mesurés et acquis par l'école privée, qui, elle, est revenue aux 4 jours quelques années avant l'école publique. Nous vous remercions.

**Leïla FAROUJ :**

Concernant la 1<sup>ère</sup> question, l'école Raoul Follereau, pour l'année 2025, a sollicité la ville de Betton pour une prise en charge de 153 742 euros. Comme je l'avais précisé en commission, nous sommes destinataires du compte de résultat. Après, effectivement, dans son montage financier, il incombe à l'école de gérer son propre montage. C'est ce que je peux apporter comme précision par rapport à ce qui a été demandé.

**Alain BIDAULT :**

C'est vrai que par curiosité, ça pourrait être intéressant de voir comment ils font, puisqu'il leur manque là 40 000 euros, est-ce qu'ils sollicitent les familles, est-ce qu'ils prennent sur un budget annexe, sur la paroisse, je ne sais pas en fait, donc ça peut être intéressant de savoir comment ils bouclent leur budget.

**Laurence BESSERVE :**

Peut-être et peut-être pas. La ville a suffisamment de compétences et de dossiers à traiter. Est-ce qu'on doit aller regarder comment l'école privée gère son budget ? On a des échanges réguliers avec l'école privée. Elle sait très bien depuis plusieurs années comment on réévalue sa demande pour la participation à la restauration scolaire. Elle sait qu'elle a une somme importante. Après, ils gèrent de leur côté. Si on commence à s'intéresser à la gestion des acteurs privés sur notre commune, ce ne sera pas notre priorité d'aller étudier leur compte précisément.

**Alain BIDAULT :**

Non, j'entends bien qu'on ne doit pas le faire, mais après, c'est un petit peu un jeu de dupes, du coup, parce que je pense que ça leur demande du travail de faire ces comptes-là, que de toute façon, on ne les regarde pas, on applique les différents taux d'inflation sur les différentes parties. Donc pourquoi y a-t-il cet écart-là, pourquoi avons-nous ce jeu de dupes, et quel est le message qu'ils veulent nous faire passer, finalement, en ayant ces chiffres, qu'eux-mêmes, apparemment, si vous le dites, moi, je n'en sais rien, ils savent qu'ils sont différents de ce qu'ils auront de toute façon ? Enfin, ça fait... ça fait du temps de perdu pour un résultat qu'on connaît déjà, puisqu'on prend les chiffres des années d'avant, et on applique l'inflation constatée sur les établissements publics. C'est un peu bizarre.

**Laurence BESSERVE :**

Je pense que pour leur demande, ils prennent le chiffre de l'année d'avant, ils l'actualisent et voilà. Enfin, en tout cas, on pourra regarder ça.

**Alain BIDAULT :**

Vous pensez que c'est ça, mais vous n'avez pas vérifié.

**Laurence BESSERVE :**

Je n'ai pas vérifié auprès d'eux comment ils raisonnaient, pour ma part. Sur l'autre partie des questions, je pense que Madame Farouj vous avait déjà répondu aussi sur le bilan. Vous avez raison de souligner que j'avais parlé au conditionnel. On a eu le retour aux 4 jours en septembre 2023. Il y a toute la saison 2023-2024 un temps d'adaptation. Et il faut peut-être aussi avoir cette seconde année entière 2024-2025. Alors aujourd'hui, c'est très difficile de regarder, parce que je vous connais, Monsieur Bidault, vous allez vouloir une réponse précise par thématique et tout ça. Mais en fait, c'est très compliqué aussi parce qu'il y a moins de temps périscolaire, mais il y a plus de temps d'ALSH. Il y a aussi des parents qui ont trouvé d'autres alternatives. Il y a le développement des activités physiques, sportives et culturelles. Il y a la participation par le biais des quotients familiaux sur certaines activités telles que l'école de musique, tel que le festival de l'Île, tel que l'éveil, etc. Tout n'est pas fini. Monsieur Fauchoux travaille aussi ces questions-là, notamment sur le sport, où il y a les coupons sport. Il y a aussi le dispositif Sortir ! Voilà, ce serait un travail faramineux. On peut peut-être raisonner à la louche, je ne sais pas. Mais on n'a pas fait ce travail aujourd'hui parce que l'année 2024-2025 n'est pas terminée. Et je pense qu'il ne faut pas simplement se contenter d'une seule année où il y avait des ajustements. Là encore, il y a des ajustements. Ce dont on s'aperçoit, c'est que sur le plan des ressources humaines, on arrive à stabiliser des postes, à pérenniser des postes, plutôt sur 30 heures, par exemple, 32 heures, alors qu'avant, c'était vraiment des petits bouts d'heures, c'était très précaire. Donc, on déprécie les postes d'animation. Et donc, ça veut dire moins de turn-over, moins d'appels à candidatures, moins de recrutement, etc. Donc, en ayant travaillé de cette façon, sur l'aspect ressources humaines, équipe éducative, on stabilise aussi. Bon, après, il faudrait demander aux familles ce qu'elles en pensent. Leïla peut compléter mon propos, je pense que dans les retours de conseils d'école, ce sujet est beaucoup moins abordé qu'il ne l'était à une certaine période.

**Leïla FAROUJ :**

Je confirme, et je l'ai précisé à plusieurs reprises dans le cadre de commissions, au retour soit de conseils d'école, soit de groupes locaux périscolaires, que ce nouveau rythme dérogatoire est salué et apprécié et n'est pas remis en question par rapport au rythme légal des quatre jours et demi.

**Laurence BESSERVE :**

Je mets aux voix, y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Cinq abstentions.

\*\*\*

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :**

- 28 voix pour,
- 5 abstentions : L. ALLIAUME (pouvoir à E. SAUVAGET), R. PIEL, E. SAUVAGET, B. TANCRAÏ, M. TOMASI (pouvoir à B. TANCRAÏ)

## **INFORMATIONS**

### **- DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER N'AYANT PAS DONNÉ LIEU À PRÉEMPTION**

- 59 rue du Mont Saint Michel, répondu le 03/04/2025 (DA 2500017)
- La Renaudais, répondu le 03/04/2025 (DA 2500018)
- 1 Place de l'Église, répondu le 03/04/2025 (DA 2500019)
- Le Petit Pont Brand, répondu le 03/04/2025 (DA 2500020)
- 1 Place du Vieux Marché répondu le 24/04/2025 (DA 2500022)
- 8 Avenue d'Armorique répondu le 24/04/2025 (DA 2500025)

### **- DÉCISIONS DE LA MAIRE AU TITRE L'ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T.**

| <b>N°</b>      | <b>Date</b> | <b>Objet</b>   | <b>Dépense</b> | <b>Recette</b> | <b>Type de décisions</b>  |
|----------------|-------------|--|----------------|----------------|---------------------------|
| <b>25 - 14</b> | 14/03/2025  | ATTRIBUTION CONCESSION CAVURNE CIMETIERE DE CORNOUAILLES SECTION 50 RANG 11 CAVURNE 04 – 30 ANS  |                | 437 €          | FUNERAIRE                 |
| <b>25 - 15</b> | 18/03/2025  | RENOUVELLEMENT CONCESSION CIMETIERE DU TREGOR SECTION 06 RANG 02 TOMBE 03 – 15 ANS   |                | 247 €          | FUNERAIRE                 |
| <b>25 - 16</b> | 21/03/2025  | RENOUVELLEMENT CONCESSION CIMETIERE DU TREGOR SECTION 03 RANG 05 TOMBE 02 – 15 ANS   |                | 247 €          | FUNERAIRE                 |
| <b>25 - 17</b> | 24/03/2025  | RENOUVELLEMENT CONCESSION CIMETIERE DE CORNOUAILLES SECTION 02 RANG 07 TOMBE 04 – 15 ANS   |                | 247 €          | FUNERAIRE                 |
| <b>25 - 18</b> | 02/04/2025  | ATTRIBUTION CONCESSION CIMETIERE DE CORNOUAILLES SECTION 50 RANG 08 TOMBE 02 – 30 ANS  |                | 380 €          | FUNERAIRE                 |
| <b>25 - 19</b> | 03/04/2025  | RENOUVELLEMENT CONCESSION CIMETIERE DU TREGOR SECTION 02 RANG 04 TOMBE 01 – 30 ANS   |                | 370 €          | FUNERAIRE                 |
| <b>25 - 20</b> | 03/04/2025  | RENOUVELLEMENT CONCESSION CIMETIERE DE CORNOUAILLES SECTION 04 RANG 02 TOMBE 04 – 15 ANS   |                | 242 €          | FUNERAIRE                 |
| <b>25 - 21</b> | 03/04/2025  | RENOUVELLEMENT CONCESSION CIMETIERE DE CORNOUAILLES SECTION 04 RANG 02 TOMBE 05 – 30 ANS   |                | 362 €          | FUNERAIRE                 |
| <b>25 - 22</b> | 10/04/2025  | RENOUVELLEMENT CONCESSION CIMETIERE DU TREGOR SECTION 03 RANG 04 TOMBE 07 – 30 ANS   |                | 315 €          | FUNERAIRE                 |
| <b>25 - 23</b> | 11/04/2025  | ATTRIBUTION CONCESSION CIMETIERE DE CORNOUAILLES SECTION 50 RANG 11 CAVURNE 05 – 30 ANS  |                | 437 €          | FUNERAIRE                 |
| <b>25-24</b>   | 22/04/2025  | ATTRIBUTION CONCESSION CIMETIERE DE CORNOUAILLES SECTION 09 RANG 01 CONCESSION 03 – 30 ANS   |                | 370 €          | FUNERAIRE                 |
| <b>25-25</b>   | 29/04/2025  | PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE AVEC LE GROUPEMENT DE COTRAITANTS SUIVANTS :<br>- LE FAUCHEUR Vincent, architecte,<br>- S.A.R.L. DELOURMEL<br>- THALEM INGÉNIERIE<br>- A H STRUCTURES<br>RELATIVE À L'EXTENSION DU HANGAR DE STOCKAGE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL | 27 135 € H.T.  |                | MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES |

|              |            |  |                   |  |                          |
|--------------|------------|--|-------------------|--|--------------------------|
| <b>25-26</b> | 29/04/2025 | PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX DE DÉSAMANTAGE ET DE DÉPLOMBAGE DE L'ANCIEN PRIEURÉ   | 20 719,71 € H.T.  |  | MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX |
| <b>25-27</b> | 30/04/2025 | PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX DE CURAGE ET DE DÉMOLITION PARTIELLE L'ANCIEN PRIEURÉ | 105 000,00 € H.T. |  | MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX |

**- REMERCIEMENTS POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION :**

- Secours populaire
- Adom+
- Comité de jumelage de Betton
- Association Éveil-Triskel
- Association sportive du collège François TRUFFAUT

**- Remerciements du don du sang pour la mise à disposition de salle et du soutien**

**- Remerciements du conseil d'administration de l'association Solidarité Bretagne-Ukraine pour l'organisation de l'exposition sur la guerre en Ukraine.**

**Sabine ROUANET :**

Donc, moi, je voulais juste prendre la parole. Hier, vous avez reçu un mail concernant BJB. Donc, je vous invite fortement à cliquer sur le lien et à vous inscrire pour le bénévolat dans le cadre du festival, sachant que même en tant qu' élu, pour le festival, on est considéré comme un Bettonnais. C'est beaucoup plus facile pour les services pour traiter et remplir les créneaux de bénévolat dont ils ont besoin. Donc, voilà, et un grand merci d'avance pour votre participation.

**Laurence BESSERVE :**

Merci, y a-t-il d'autres questions ? Sinon, je donne la parole au public. Est-ce que le public a des questions ? Non. Eh bien, écoutez, merci beaucoup et bonne soirée.

Mme la Maire lève la séance à 22h35.

Fait à BETTON, le 10 juin 2025

La Secrétaire de séance,

La Présidente de séance,

M. PABOEUF

Laurence BESSERVE